

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

389 **DT1**
Projet de parc éolien Canton MacNider
6211-24-094

ÉTAIENT PRÉSENTS : **MIREILLE PAUL, PRÉSIDENTE**
PIERRE BENOIT, COMMISSAIRE

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 23 avril 2025 à 19 h

Centre communautaire de Saint-Damase
379, rue de l'Église
Saint-Damase (Québec)
et via webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 23 AVRIL 2025**

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

M. Patrick Morin..... 10

VENT D'ÉLUS

M. François Rousseau..... 12

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA

M^{me} Janie Vachon-Robillard..... 15

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC

M^{me} Louise Morand..... 17**PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET**

CLEARLIGHT ENERGY

M. Alberto Prina..... 19

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

CITOYEN

M. Alexandre Richard

(Résumé de la requête par M. Alexandre Bourke)..... 28

PAUSE

REPRISE..... 29

PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

M. Patrick Morin..... 30

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA

M^{me} Janie Vachon-Robillard..... 43

CITOYEN

M. Alexandre Richard..... 61

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC

M^{me} Louise Morand..... 65

PAUSE

REPRISE..... 72

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

M. Patrick Morin..... 72

CITOYEN

M. Alexandre Richard..... 76

MOT DE LA FIN..... 89

SÉANCE AJOURNÉE AU 24 AVRIL 2025 à 13 h 30

**SÉANCE DU 23 AVRIL 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien Canton MacNider. Nous sommes heureux de vous accueillir ici en salle, mais également à distance pour les personnes qui participent à la séance par visioconférence et celles qui la suivent sur le Web.

10

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Mireille Paul. Je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête. Je suis accompagnée de mon collègue commissaire, Pierre Benoit.

15

Voici également l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, les analystes Alexandre Bourke et Léa Harvey, et à l'arrière de la salle, la coordonnatrice Kim Maloney et la conseillère en communication que vous avez entendue tout à l'heure, Josiane Ouellet. Je salue également nos deux autres collègues restées à Québec : L'analyste Françoise Quintus et l'agente de secrétariat Ulriche Welchina Miyalou Tati.

20

Je tiens aussi à souligner le travail des personnes qui nous assistent sur le plan de la logistique : Sébastien Gonthier et Wendy April, qui sont responsables ce soir de la sonorisation et de la captation vidéo, Tamara Provost et Marie-Anne René, qui assurent le travail de sténotypie, et plusieurs collègues du BAPE, soit Pierre Dufour, Raphael Sioui, Karine Fortier, Marie-Eve Gendron, Andrea Aristizabal, Brigitte Bernier, Antoine St-Gelais et Virginie Begue, qui collaborent à la webdiffusion des séances.

25

À ma droite se trouve l'équipe de l'initiateur du projet, Parc éolien Canton MacNider S.E.C. J'inviterais son porte-parole, M. Alberto Prina, à se présenter et à faire de même pour ses collègues.

30 **M. ALBERTO PRINA :**

Oui, bonjour à tous. Mon nom est Alberto Prina, je suis le directeur de construction pour Clearlight Energy. Je suis accompagné ce soir avec mes collègues ici à ma droite, Adele Lamarche du Groupe Conseil UDA, Chantale Lavoie en tant que directeur de l'Alliance de l'Est, derrière moi Gaétan Mercier de Clearlight Energy, gérant de la partie permis et environnemental, on a Mario St-Georges du Groupe Conseil UDA, expert faune, et Simon Bélanger, opérateur de parc de Saint-Damase 1 pour Clearlight Energy.

40

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Prina.

5 À ma gauche se trouvent les personnes-ressources que nous avons invitées pour répondre aux questions relevant de leur champ d'expertise. Je demanderais aux porte-paroles d'abord présents en salle de se présenter et de faire de même pour leurs collègues.

10 Nous allons commencer avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

M. ALEXANDRE BORDUAS :

15 Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire. Je suis Alexandre Borduas de la direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Au cours de cette audience, j'agirai comme porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

20 Le ministère, ce soir, a réuni une équipe d'experts et d'expertes pour répondre aux questions de la commission. À mes côtés, il y a monsieur Bruno Dupré de la direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique.

25 À distance, nous avons madame Geneviève Bourget de la direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent, nous avons aussi monsieur Xavier Mongrain-Lalonde de la direction de la politique de l'atmosphère, qui est un expert du climat sonore, qui sera présent avec nous seulement demain après-midi, et nous avons madame Dominique Lamarre de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent.

LA PRÉSIDENTE :

30 Merci, monsieur Borduas.

On va poursuivre avec la MRC de La Matapédia.

M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :

35 Bonsoir. Mon nom est Frédéric Desjardins. Je représenterai la MRC de la Matapédia à titre de directeur du service d'aménagement et d'urbanisme.

40

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, la Municipalité de Saint-Damase.

5 **M^{me} VANESSA CARON :**

Vanessa Caron, directrice générale de la municipalité de Saint-Damase. J'agirai, dans le fond, au niveau des questions de l'acceptabilité sociale et des retombées économiques.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Et enfin, la Municipalité de Saint-Noël.

15 **M^{me} MANON CARON :**

Oui, bonsoir. Manon Caron, directrice générale du comté de Saint-Noël, et personne-ressource pour la municipalité de Saint-Noël.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

À distance, nous avons aussi des représentants et des représentantes d'Hydro-Québec.

25 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui, bonsoir à tous. Mon nom est Jean-Philippe Rousseau, je travaille aux affaires publiques et gouvernementales d'Hydro-Québec.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rousseau, est-ce que vous êtes seul?

35 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

J'ai un collègue qui m'accompagne, qui devrait être présent à distance, comme moi.

M. MICHAEL ESTEVAN :

40 Je suis là.

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

Ah, bon, bien, vas-y, Michael.

5 **M. MICHAEL ESTEVAN :**

Michael Estevan délégué commercial principal dans l'équipe approvisionnement énergétique long terme chez Hydro-Québec, on était l'équipe en charge de piloter les appels d'offres 202101 et 02 qui ont donné naissance au projet Canton MacNider.

10

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que vous êtes le porte-parole?

15 **M. MICHAEL ESTEVAN :**

Oui, en ce qui concerne toutes les questions liées au processus d'appel d'offres, aux contrats et tout ça avec Hydro-Québec. Mon collègue est porte-parole pour tout ce qui porte sur les questions de stratégie d'entreprise à plus grande échelle.

20

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

25

Maintenant, le ministère de l'Économie et de l'Innovation en la personne de madame Maude Grenier-Hamel.

M^{me} MAUDE GRENIER-HAMEL :

30

Bonsoir à tous, Maude Grenier-Hamel, directrice de la coordination et de la prospective énergétique au secteur de l'énergie du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Donc, je pourrai répondre à des questions portant sur la planification énergétique, la transition énergétique.

LA PRÉSIDENTE :

35

Est-ce qu'il y a un collègue avec vous?

M^{me} MAUDE GRENIER-HAMEL :

40

Non, je suis, je crois, sauf erreur, l'unique représentante pour ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

5 Maintenant, du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux, madame Joanne Aubé-Maurice.

M^{me} JOANNE AUBÉ-MAURICE :

10 Oui, bonsoir. C'est Joanne Aubé-Maurice, je suis médecin en santé publique et je représente effectivement la direction de santé publique du Bas-Saint-Laurent, je coordonne l'équipe de santé environnementale.

15 Aujourd'hui, je suis en compagnie de ma collègue Guylaine Morrier, qui est professionnelle au sein de l'équipe, et c'est moi qui serai la porte-parole pour les questions relatives à la santé.

LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, madame Aubé-Maurice.

Et enfin, du ministère des Transports et de la Mobilité durable, monsieur Simon Roy.

M. SIMON ROY :

25 Oui, bonsoir. Simon Roy, responsable du dossier camionnage pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour la direction territoriale du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

LA PRÉSIDENTE :

30 Donc, ça fait le tour des personnes-ressources, merci beaucoup.

35 Nous avons également demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et à RECYC-QUÉBEC de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous résumer le déroulement de cette première soirée.

40 D'abord, je vous donnerai quelques explications concernant le BAPE, la commission d'enquête et le mandat.

Puis, les requérantes et requérants résumeront les motifs de la demande de consultation publique qu'ils ont fait parvenir au ministre responsable de l'Environnement. Ce faisant, leurs requêtes seront rendues publiques.

5 Après quoi, l'initiateur présentera brièvement son projet.

Nous prendrons ensuite une pause d'une quinzaine de minutes, au cours de laquelle les personnes qui désirent poser des questions en salle ou à distance pourront s'inscrire au registre pour ce faire. Je donnerai tous les détails à ce sujet un peu plus tard.

10

Nous prendrons d'abord 10 inscriptions et nous rouvrirons le registre si le temps le permet. De plus, d'autres séances pourraient s'ajouter demain en fonction de la participation du public et des besoins de la commission. J'en ferai l'annonce en cours de soirée.

15

Au retour de la pause, nous entamerons la période de questions. Si vous vous êtes inscrit au registre, lorsque ce sera votre tour, je vous inviterai à prendre place à l'avant ou nous irons vous retrouver en ligne. Vous pourrez poser deux questions par intervention, mais il sera possible de vous réinscrire tant que le registre sera ouvert. Nous permettrons ainsi au plus grand nombre de personnes possible de prendre la parole.

20

Dans la même optique, je vous demande d'éviter les préambules pour essayer de gagner du temps. Également, c'est à moi que vous devrez adresser vos questions et je les redirigerai vers les personnes concernées. Enfin, vous ne pourrez commenter les réponses obtenues.

25

À l'équipe de l'initiateur et aux personnes-ressources, c'est aussi à moi que vous devez adresser vos réponses, sauf lorsque mon collègue commissaire Pierre Benoit aura posé la question. Vous pourrez alors lui répondre directement. À ce propos, vous aurez compris qu'il est possible que M. Benoit et moi profitons des différentes interventions pour poser nos propres questions.

30

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

35

Pour commencer, quelques mots au sujet du mandat que la commission d'enquête a la responsabilité de réaliser. Ce mandat a été confié au BAPE par le ministre responsable de l'Environnement le 26 mars dernier. Une lettre a été adressée en ce sens à M. Alain R. Roy, président du BAPE. Je vous en lis l'essentiel :

40

« En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne le mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet de parc

éolien Canton MacNider sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Matapédia par Parc éolien Canton MacNider S.E.C. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 22 avril 2025. »

5 Et c'est signé : « Benoit Charette ».

10 Pour ceux et celles qui ne connaîtraient pas le BAPE, il est important de mentionner qu'il s'agit d'un organisme public impartial. De plus, il faut savoir que la commission d'enquête doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées. Son rôle est aussi d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis. Elle n'est pas un tribunal et ce n'est pas elle qui prend la décision.

15 Je souhaite également attirer votre attention sur le fait que la commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la Loi sur le développement durable, et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

20 Par ailleurs, je dois vous signaler que la Loi sur la qualité de l'environnement nous accorde, à Pierre Benoit et à moi, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

Dans un autre ordre d'idées, je tiens à vous préciser que nous nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les Valeurs éthiques du BAPE.

25 Par conséquent, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et entière.

30 C'est pourquoi nous ne tolérerons aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires et les attitudes méprisantes.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

35 C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

40 Revenons-en maintenant au mandat en cours. Il a débuté hier, donc le 22 avril, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, nous remettrons notre rapport au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 22 août 2025. Ce dernier disposera ensuite de 15 jours pour le rendre public.

L'audience publique sera divisée en deux parties. La première partie débute ce soir et son objectif est de compléter l'information sur le projet.

5 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux participantes et participants qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur et des personnes-ressources.

10 À ce propos, j'insiste : vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission sur le projet et sur sa justification, tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse.

D'ailleurs, nous avons offert la possibilité aux personnes qui ne pouvaient pas participer aux séances d'envoyer leurs questions avant le 15 avril.

15 En assistant et en participant à la première partie, vous pourrez mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet. Vous serez à même de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie, qui sert justement à l'expression des points de vue sur le projet. Cette dernière se déroulera à compter du 21 mai 2025 à 19 h.

20 C'est à cette occasion que vous pourrez prendre position sur le projet. Si vous désirez présenter un mémoire ou vous exprimer verbalement en séance, nous vous invitons à réserver une plage horaire en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE avant le 12 mai 2025 à 16 h.

25 Je vous signale au passage qu'au moment de votre intervention, il se pourrait que nous échangions, nous, la commission, avec vous, afin de mieux comprendre votre position.

Également, il faut savoir que si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir de deuxième partie.

30 Cela dit, vous pouvez également nous donner votre opinion par écrit en nous transmettant un mémoire, un commentaire ou une image commentée en remplissant le formulaire associé à l'option choisie dans le site Web avant le 16 mai 2025 à midi.

35 À ce propos, il arrive à l'occasion que plusieurs personnes transmettent le même mémoire. Si cela se produit au cours du présent mandat, ce document sera traité comme un seul mémoire.

40 Pour nous, la valeur d'un mémoire repose dans les arguments qu'il contient. C'est pourquoi nous vous encourageons à vous rassembler et à nous envoyer un mémoire collectif si vous êtes plusieurs personnes à partager les mêmes idées. Sinon, vous êtes évidemment bienvenus de nous faire parvenir des mémoires individuels.

Concernant vos opinions, je tiens à dire que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les points de vue émis par les citoyennes et les citoyens. Ils peuvent faire évoluer le regard général de la commission sur le projet et ses enjeux. De plus, ils feront l'objet d'un chapitre du rapport que nous remettrons au ministre responsable de l'Environnement.

5

Si vous avez de la difficulté à trouver l'information et les formulaires nécessaires à votre participation, n'hésitez pas à demander de l'aide à Kim Maloney ou Josiane Ouellet.

10

Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

15

Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet.

20

Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir des centres de consultations situés dans les bureaux municipaux de Saint-Damase et de Saint-Noël. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est saisi par une sténographe et les transcriptions seront disponibles en version papier et numérique environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, toujours sur le site Web et au bureau du BAPE.

25

De même, il est possible d'accéder à la webdiffusion vidéo des séances publiques en différé, toujours sur le site Web du bureau.

30

En règle générale, tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel de tout ou partie d'un document qui lui est demandé par la commission.

35

Dans ce cas, la documentation doit être déposée sous le sceau de la confidentialité, soit à l'adresse courriel suivante : Confidentiel@bape.gouv.qc.ca, soit sous enveloppe scellée à la coordonnatrice du secrétariat, Kim Maloney, qui la remettra ensuite aux commissaires. La personne qui invoque la confidentialité peut, à cette même occasion, faire connaître par écrit ses objections à ce que le document soit rendu public en tout ou en partie.

40

Pour plus de détails sur le processus de traitement applicable, nous vous référons à la procédure relative au traitement des documents déposés sous le sceau de la confidentialité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE, laquelle est accessible sur le site Internet du bureau.

Par ailleurs, la personne qui désire communiquer une information ou déposer un document de son propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations, peut s'adresser, encore une fois, à la coordonnatrice du secrétariat, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

5

J'invite maintenant les requérantes et requérants à résumer les motifs de leur demande au ministre. Il faudrait s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre dans leur demande. On vous demanderait de faire ça à l'intérieur de cinq minutes et nous allons commencer, donc dans l'ordre de présentation, par monsieur Patrick Morin, qui est du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

10

Monsieur Morin, avant que vous commenciez, n'oubliez pas de vous nommer pour la sténographe.

15

PRÉSENTATION DES REQUÊTES
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT
M. PATRICK MORIN

M. PATRICK MORIN :

20

Bonsoir, madame Paul. Patrick Morin, directeur régional du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

25

Pour faire ça en cinq minutes, je vais tout simplement vous lire la lettre que j'ai adressée au ministre.

30

« Donc, monsieur le ministre, comme vous le savez, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui se consacre depuis des décennies à la protection de l'environnement, notamment à des espèces à statut précaire et à leur habitat, ainsi qu'à la sobriété et l'efficacité énergétique, tout en favorisant la concertation régionale pour la recherche de solutions aux défis rencontrés.

35

Au sujet des parcs éoliens, le CREBSL accorde actuellement une attention particulière à la protection des chauves-souris, de la vie faune et de la tortue des bois, espèce à statut précaire.

40

Il se concentre également sur la conservation des milieux humides et des milieux naturels, ainsi que sur l'adoption de meilleures pratiques en matière de gestion des matières résiduelles. Le CREBSL se préoccupe aussi particulièrement des effets cumulatifs des projets éoliens dans la région.

À et égard, le projet de parc éolien Canton MacNider à Saint-Damase fait l'objet de la présente demande d'examen public. Le CREBSL souhaiterait que cet examen soit réalisé sous forme d'audience publique sous l'égide du BAPE.

5 Dès le début des années 2000, le CREBSL a participé à plusieurs commissions du BAPE organisées dans la région. À l'époque, il avait demandé un plan d'ensemble du développement éolien, ainsi qu'un effort pour réduire la consommation d'énergie.

10 En octobre 2006, il a notamment adressé une demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de tenir une commission d'enquête et d'audiences publiques génériques du BAPE sur le développement éolien durable dans les régions.

15 De plus, en 2007, il a rédigé un guide destiné aux municipalités concernant la filière éolienne. Au fil des années, l'organisme s'est intéressé à différents projets de parcs éoliens dans la région, tels que le projet de parc éolien Nicolas-Riou en 2015, ainsi que plus récemment, le projet de parc éolien de Pohénégamook - Picard - Saint-Antonin - Wolastokuk en 2024.

20 Cette longue expérience justifie son intérêt envers le projet de parc éolien Canton MacNider à Saint-Damase.

D'emblée, à la suite de l'examen des documents du dossier en ligne, le CREBSL reconnaît le travail réalisé par le promoteur en vue de répondre au mieux aux questions et commentaires issus de la consultation publique sur les enjeux du projet, à laquelle l'organisme a participé.

25 De plus, certaines des préoccupations du CREBSL ont été soulevées lors de l'étude de recevabilité produite par des experts des ministères concernés, permettant une meilleure compréhension sur les impacts de ce projet.

30 Cependant, l'organisme estime qu'il existe des lacunes concernant les connaissances de certains impacts environnementaux et les mesures d'atténuation à adopter, peu importe la variante du projet qui sera retenue par le promoteur.

35 D'abord, le CREBSL est d'avis que davantage d'informations doivent être fournies sur les mesures visant à atténuer les risques de mortalité des chiroptères et des oiseaux.

Par ailleurs, le CREBSL considère que plus d'informations sur les mesures mises en place afin d'éviter la destruction des milieux humides et non recourir systématiquement à la compensation doivent être fournies.

40

Il est également important de préciser les mesures prises pour prévenir le déboisement et la fragmentation des milieux naturels afin d'assurer le maintien de la connectivité écologique dans la région.

5 *De plus, le CREBSL souligne la nécessité de fournir davantage de détails sur les mesures mises en oeuvre pour respecter la hiérarchie des RRRV; réduction, réutilisation, recyclage et valorisation, dans la gestion des matières résiduelles générées par la construction, l'entretien et le démantèlement du parc éolien.*

10 *Enfin, pour le CREBSL, l'évaluation des effets cumulatifs du projet sur l'ensemble de la région est importante, considérant qu'il existe déjà plusieurs parcs éoliens dans un rayon de 20 kilomètres, et des projets d'autre nature tels que le projet de multiplateforme Matapédia Mitis à Saint-Moïse, ainsi que l'évolution du réseau de transport principal dans l'axe Appalaches Bas-Saint-Laurent d'Hydro-Québec. Le CREBSL considère que l'échelle régionale doit être utilisée relativement aux impacts sur les enjeux cités ci-haut.*

15 *Le CREBSL fait donc le constat que devant les questions et préoccupations qui persistent à ce stade-ci, il nous faut utiliser tous les moyens à notre disposition, y compris le BAPE, dans la recherche des meilleures solutions. »*

20
Voilà, merci.

LA PRÉSIDENTE :

25
Merci beaucoup, monsieur Morin.

Nous allons maintenant passer à un requérant qui est en ligne, monsieur François Rousseau de Vent d'élus, qui sera suivi de madame Louise Morand.

30
VENT D'ÉLUS
M. FRANÇOIS ROUSSEAU

M. FRANÇOIS ROUSSEAU :

35
Je m'appelle François Rousseau, je représente, comme vous avez dit, madame Paul, un mouvement qui s'appelle Vent d'élus. En fait, on est un regroupement d'élus municipaux et d'ex-élus qui nous parviennent de 16 MRC différentes à travers le Québec.

40
À l'instar de monsieur Morin, je vais lire une lettre que notre présidente, madame Rachel Fahlman a envoyé au ministre, monsieur Benoit Charette, et puis j'aimerais bien faire assez bref pour entrer dans

les cinq minutes.

5 En fait, c'est une demande qu'on fait aux audiences, et puis aussi, qui suit un questionnement qu'on se posait. Et j'en profite aussi pour vous remercier du temps d'écoute que vous nous accordez aux audiences.

Donc, la lettre va comme suit :

10 « Monsieur le ministre, suite à la lecture attentive de la documentation déposée à votre ministère par l'initiateur au sujet du projet de parc éolien Canton MacNider et suite à notre participation à la séance d'informations du 28 janvier dernier, nous estimons que l'évaluation des impacts de ce projet nécessite la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE, car à bien des égards, l'argumentaire développé est souvent insatisfaisant et soulève bien des questions qui exigent des réponses claires.

15 Voilà pourquoi nous vous transmettons par la présente une demande d'audience publique menée par le BAPE concernant le projet de parc éolien du Canton MacNider. Vous trouverez ci-dessous les principaux points d'argumentaire soutenant notre requête. »

20 Donc là, j'y vais avec les questions.

« De quelle façon ce projet abaisse-t-il la production en gaz à effet de serre au Québec?

Quelles sont les preuves que ce projet contribuera à la décarbonisation du Québec?

25 Y a-t-il eu consentement explicite de la population locale pour que ce projet de développement de filière éolienne se fasse en partenariat avec l'industrie privée?

Pourquoi le partenaire privé est-il une entreprise ontarienne et non québécoise?

30 Quelle est la part des retombées économiques pour les communautés locales et autochtones en regard des retombées pour les promoteurs privés?

35 Quelles auraient été les retombées pour l'ensemble de la population si ce projet avait été entièrement sous gestion publique?

Quel sera l'emplacement des 21 éoliennes prévues et comment la population pourra-t-elle exprimer son aval sur ces emplacements?

40 Qui fera l'entretien des chemins des éoliennes?

Quel sera le budget relié à ces travaux et quels impacts auront ces coûts sur les retombées?

Quels efforts ont été déployés afin de réduire l'impact visuel du parc éolien?

5 *Quelle est la garantie auprès de la population qu'il n'y aura pas d'autres phases?*

Quelles ont été les études quant aux impacts visuels et sonores du projet sur la population?

10 *Suite à toutes ces questions soulevant autant d'enjeux d'intérêt public, locaux que nationaux, nous demandons que le projet de parc éolien du Canton MacNider soit soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.*

15 *Donc, représentant des élus – comme je le disais tout à l'heure – et ex-élus de 16 municipalités, de 16 MRC, Vent d'élus est un organisme à but non lucratif récupéré par la façon antidémocratique et sans vision d'ensemble dont se déploie la filière éolienne au Québec.*

20 *Nous déplorons par ailleurs que des citoyens et élus doivent répéter l'exercice de demande de tenue d'audiences spécifiques du BAPE avant même qu'une audience générique du BAPE de la filière soit entendue, soit tenue.*

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre demande, et nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

25 *Madame Rachel Fahlman, présidente de Vent d'élus. »*

Je vous remercie encore une fois, et je vous souhaite une bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

30 *Merci beaucoup, monsieur Rousseau.*

On va maintenant passer, comme je le disais, à madame Louise Morand du Regroupement vigilance énergie Québec, qui sera suivie de monsieur Alexandre Richard.

35 **M^{me} KARINE FORTIER :**

On a un petit problème technique avec madame Morand.

40

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut passer à monsieur Richard?

5 **M^{me} KARINE FORTIER :**

Oui, s'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

10

D'accord. – Alors, monsieur Richard, ce serait à vous.

SUSPENSION DE QUELQUES INSTANTS
REPRISE DE LA SÉANCE

15

Écoutez, il nous reste un requérant qu'on pourrait contacter en attendant que ça se règle pour monsieur Richard et madame Morand, on pourrait passer à Janie Vachon-Robillard, qui représente Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska. On va espérer qu'on va avoir plus de succès.

20

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA
M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD

25 **M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :**

Oui, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

30

Oui.

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

35

Alors, bonsoir, madame la présidente et monsieur le commissaire. Je me présente, Janie Vachon-Robillard. Comme vous l'avez dit, je suis porte-parole du collectif citoyen Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska.

40

Alors, ce collectif a vu le jour avec le projet de parc éolien qui se présentait dans la MRC Nicolet-Yamaska, et nous avons souhaité susciter une réflexion citoyenne sur cet enjeu d'intérêt

collectif, de permettre à la population de faire un choix libre et éclairé, et ainsi favoriser une démocratie participative et active.

5 Le collectif Pour un choix éclairé appuie une transition qui serait axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociale. Alors, nous faisons la demande de consultation publique pour le projet éolien Canton MacNider, car nous sommes préoccupés par tous les projets éoliens au Québec actuellement et pour les raisons suivantes.

10 C'est un projet mené -- bien, en fait, tous les projets actuellement sont menés avec des entreprises privées, et là, c'est en plus une entreprise privée externe au Québec, alors ça constitue une fuite de capitaux hors du Québec.

15 C'est également un projet développé sous le motif officiel de transition énergétique qui n'est cependant aucunement garantie. On est toujours dans une absence de plan clair, incluant des cibles de diminution des énergies fossiles qui seraient contraignantes et mesurables, vis-à-vis desquelles le gouvernement serait imputable, donc nous remettons en question le motif officiel qui est la transition énergétique.

20 Comme tous les projets éoliens, la manière de mesurer l'acceptabilité sociale reste floue. Il est difficile de savoir si la population a réellement consenti à ce projet et aux conséquences à long terme dudit projet, dont la possibilité qu'il favorise le déploiement d'encore plus d'éoliennes dans cette région éventuellement.

25 Nous sommes aussi préoccupés que le projet implique des éoliennes de nouvelle génération, 5 à 7 mégawatts de plus de 200 mètres de hauteur, pour lesquelles il subsiste encore une absence de preuve quant à leur innocuité sur la santé humaine et animale.

30 Finalement, comme tout projet industriel, il implique une perte de qualité de vie pour la population riveraine.

J'espère que vous n'entendez pas trop le piano dernière-moi, pardon, mauvais *timing* familial.

35 Le projet de parc éolien Canton MacNider dans la MRC de la Matapédia aura comme impact de fragmenter les corridors forestiers et de détruire des milieux humides. Il est ainsi primordial de faire la démonstration que les bénéfices attendus de ce projet surpassent largement ses impacts sur les écosystèmes, la qualité de vie des citoyens ruraux de la MRC de la Matapédia, et je voudrais inclure aussi les pertes de capitaux qui sont conséquentes au fait que ce soit avec le privé.

40 Pour ce faire, nous demandons que ces enjeux soient portés à l'attention d'une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre d'une analyse du projet du parc éolien

Canton MacNider.

Alors, merci beaucoup d'avoir pris le temps d'écouter nos demandes.

LA PRÉSIDENTE :

5

Bien, merci beaucoup, madame Vachon-Robillard. Inquiétez-vous pas, on n'a pas entendu le piano, mais on était très contents de vous entendre.

Maintenant, on va essayer de se reconnecter avec madame Morand.

10

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC
M^{me} LOUISE MORAND

M^{me} LOUISE MORAND :

15

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

20

Oui, on vous entend et on vous voit.

M^{me} LOUISE MORAND :

25

Parfait. Alors, mon nom est Louise Morand, et bonsoir, madame Paul et monsieur Benoit. Je représente aujourd'hui le Regroupement vigilance énergie Québec, qui est un regroupement de comités de citoyens dont les membres sont établis à travers tout le Québec, depuis les Îles-de-la-Madeleine, jusqu'à Gatineau, en passant par l'Abitibi, la Gaspésie, le sud du Québec.

30

Le Regroupement vigilance énergie Québec prend fait et cause pour une transition axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociale. Le RVEQ rassemble des groupes citoyens qui exercent une vigilance sur la question des énergies fossiles, incluant le nucléaire et la transition énergétique.

35

Donc, le RVEQ prévoit la décarbonisation de la société québécoise par le recours aux énergies renouvelables et à des politiques en phase avec la science du climat et une utilisation raisonnée de l'énergie. Nous exigeons un modèle de gestion publique, où les citoyens ont prise sur les décisions affectant leur milieu de vie.

40

Nous sommes grandement préoccupés par le projet de parc éolien Canton MacNider de la MRC la Matapédia en raison des impacts annoncés concernant la fragmentation de corridors forestiers, la

destruction de milieux humides et la perte de qualité de vie des populations riveraines.

5 Alors que le consortium Ouranos et le groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques ont avisé le gouvernement de l'importance d'accroître la protection des écosystèmes et de la biodiversité et de stopper l'artificialisation des sols afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique, donc nous sommes d'avis que ces enjeux doivent être portés à l'attention du comité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de l'analyse du parc éolien Canton MacNider.

10 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

15 Merci beaucoup, madame Morand.

Alors, nous allons maintenant essayer de rejoindre monsieur Richard, si c'est possible.

M^{me} KARINE FORTIER :

20 Vous pouvez essayer d'allumer votre micro, normalement, je vous ai donné toutes les autorisations, monsieur Richard.

On ne vous entend pas, monsieur Richard.

25

SUSPENSION DE QUELQUES INSTANTS
REPRISE DE LA SÉANCE

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, écoutez, ce qu'on va faire, c'est qu'on va passer à la présentation du promoteur.

35 Je remercie d'abord tous les requérants et les requérantes qui ont présenté, et on va passer directement à la présentation de l'initiateur de projet pendant que monsieur Richard essaie de se reconnecter. On fera une dernière tentative après la présentation de monsieur Prina, et si jamais, avec monsieur Richard, ça ne fonctionne toujours pas, bien, monsieur Bourke va faire une courte présentation des points majeurs de sa requête.

40 Alors, monsieur Prina, c'est à vous.

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET
M. ALBERTO PRINA

5 **M. ALBERTO PRINA :**

Merci.

10 Alors, je vais commencer à présenter le projet avec, en première partie, je vais présenter le projet de façon générique, après, je vais passer la parole à madame Lamarche, qui fera une partie de la présentation en faisant un sommaire sur ce qu'on a fait dans les démarches d'étude de l'impact environnemental jusqu'à ce moment.

15 On pense simplement à juste faire un rappel ici, le parc éolien Canton MacNider S.E.C. est une société de projet, un partenariat entre Clearlight Energy Trust, anciennement Algonquin Power Trust, et l'Alliance de l'énergie de l'Est, une alliance qui regroupe 209 communautés à l'est du Québec.

20 C'est important aussi de rappeler que ceci, c'est un projet, c'est un autre projet qui s'imbrique dans un projet existant, celui de Saint-Damase. C'est un projet où Clearlight Energy est propriétaire avec la ville de Saint-Damase, ainsi que... est aussi l'opérateur du projet.

25 Ici, on a voulu faire cet... utiliser tout ce qu'on a appris depuis 2007, l'année d'opération de Saint-Damase 1 jusqu'à ce moment ici, et prendre tout ce qu'on a appris en opérant le projet avec les communautés de suivi, en parlant avec les propriétaires fonciers dans le milieu local et faire un projet ici avec Canton MacNider qui utilise toutes les synergies qu'on peut mettre en place avec cette stratégie.

30 À cette diapositive, on parle de la raison d'être du projet. C'est un projet qui est conçu à partir de, en fait, l'appel d'offres d'Hydro-Québec 2021. C'est un projet qu'après, peut être utilisé pour comme un point de départ pour atteindre les objectifs de la province en termes de carboneutralité d'ici 2050, et c'est un projet aussi qui soutient ce qui est le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec pour la transition énergétique.

35 Dans le détail ici, c'est un tableau récapitulatif des données majeures de projet. C'est un projet d'éoliennes de 122 mégawatts, c'est implanté dans la municipalité de Saint-Damase et Saint-Noël. Ça serait un projet d'un maximum de 21 éoliennes.

40 Ici, à la droite, on regarde les dimensions approximatives des éoliennes. Les fabricants, on a certains modèles d'éoliennes qu'on est encore en train d'examiner, une chose est sûre, le plan, par contre, est de fabriquer les tours des éoliennes chez Marmen à Matane.

5 Quelques mots aussi sur tout ce qu'on a fait pour établir la meilleure implantation de projet. Le tableau fait voir les distances séparatrices et contraintes réglementaires qu'on a dû forcément suivre pour être dans la mesure de s'implanter dans des zones où on pouvait s'implanter, toutes les différentes limites, et le tableau en bas fait voir les contraintes environnementales et/ou les bonnes pratiques qu'on a aussi utilisées pour déterminer où est-ce qu'on va s'implanter avec les éoliennes.

10 Avec tout ça, carrément, une chose importante à dire ici, on a cherché d'optimiser l'implantation aussi en utilisant, comme on peut le voir aussi de la cartographie dans cette diapositive, on est vraiment imbriqué dans le projet de Saint-Damase et on a fait beaucoup d'efforts pour minimiser les impacts environnementaux carrément, mais aussi à la population, les activités aussi dans le milieu local et utilisant la majeure partie des infrastructures déjà présentes avec les plans de Saint-Damase 1.

15 Quelques mots sur l'échéancier du projet. Le développement de projet a commencé assez vite après être sélectionné par Hydro-Québec en 2022. La phase de construction débutera à la fin de cette année, ça, c'est le plan de match, c'est la fin de cette année, l'année prochaine. Pour atteindre ce qui est le target, c'est d'atteindre la mise en service commerciale, quand on parle le contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec à la fin de 2026.

20 À la fin, ici, juste un autre mot sur tout ce qu'on a fait pendant la phase de développement pour être sûr qu'on développait le projet en partenariat avec le milieu local, en partenariat avec les propriétaires terrain et les parties prenantes. Dans cet effet, on a eu deux soirées d'échange public en septembre 2023 et octobre 2024, et aussi, on a tenu une séance d'information publique en janvier 2025, cette année, animée par le BAPE.

25 Je passe la parole à Adele Lamarche.

M^{me} ADELE LAMARCHE :

30 Merci, monsieur Alberto.

Donc, les prochaines diapos, c'est vraiment pour faire un bref survol des principaux impacts du projet qui, espérons-le, vont peut-être amener quelques éléments de réponse aux préoccupations qui ont été soulevées plus tôt ce soir.

35 Donc, d'entrée de jeu, c'est important de mentionner que dans le cadre d'une étude d'impact, le ministère de l'Environnement demande d'axer toute la démarche sur les enjeux d'un projet. Donc, pour identifier les enjeux, on prend en considération les préoccupations qui sont soulevées durant les différentes consultations publiques qu'on a menées, donc auprès de parties prenantes, auprès de la population générale lors des deux soirées d'information publique qu'on a eues, et bon, les différentes discussions qu'on a eues aussi avec les représentants des municipalités.

40

5 On considère également les conditions particulières du milieu dans lequel s'insère le projet et les particularités techniques du projet. Donc, tout ça mis ensemble nous permet d'identifier les principaux enjeux d'un projet sur lesquels vont aider la prise de décision à savoir si le projet devrait être autorisé ou non.

10 Dans le cadre de notre projet, on a identifié neuf enjeux. Au niveau de l'environnement, le maintien de la biodiversité, la protection des espèces à statut précaire, le maintien des milieux humides et des milieux hydriques, le maintien de la qualité des habitats fauniques et floristiques, et la lutte contre les changements climatiques.

15 Au niveau plus économie, la conciliation des usages, le maintien des activités économiques du secteur, donc les activités principalement agricoles, acéricoles et forestières qui sont menées par les résidents, l'optimisation des retombées économiques pour les résidents du secteur. Puis au niveau social, comme on l'a mentionné, la qualité de vie, la sécurité des populations, le maintien de la qualité des paysages et le maintien des infrastructures de transport et service public.

20 Donc, au niveau du maintien de la biodiversité, l'élément le plus important à savoir, c'est que la démarche de positionnement des infrastructures d'un projet est cruciale, donc on essaie vraiment, quand on réfléchit le projet, on essaie de localiser les éoliennes, les chemins d'accès, on essaie vraiment d'éviter les éléments qui sont sensibles.

25 Ici, on parle principalement, bon, des érablières à potentiel acéricole, qui étaient plus un enjeu économique, conciliation des usages, les peuplements matures qui sont des écosystèmes qui supportent une bonne diversité, les milieux humides également, les milieux naturels d'intérêt. Donc, on recense vraiment tous les milieux d'intérêt, puis on essaie de les éviter autant que possible.

30 Malgré tout, comme vous l'avez remarqué, ce n'est pas possible de tout éviter. Donc, c'est sûr qu'il va y avoir des pertes de superficie de forêt, de milieux humides, comme on va le voir un peu plus tard.

35 Malgré tout, les habitats qui vont être impactés, c'est des habitats communs dans la région, donc il y a beaucoup d'habitats similaires à proximité. Donc, malgré ces pertes-là, la biodiversité locale et régionale n'est pas menacée par le projet, les populations floristiques et fauniques devraient se maintenir dans le temps, donc malgré les pertes générées, le maintien de la biodiversité est maintenu.

40 Au niveau plus particulièrement des oiseaux et des chauves-souris, qui est souvent un enjeu au niveau des parcs éoliens, comme je viens de le mentionner, oui, il va y avoir des pertes d'habitat, notamment les boisés liés principalement aux travaux de déboisement. Il y a également des impacts qui sont liés au dérangement, donc le bruit causé par le chantier qui peut avoir des impacts sur la faune,

puis comme on en a parlé, les mortalités possibles liées aux collisions avec les éoliennes.

Il y a deux principales mesures d'atténuation qu'on peut mettre en place pour essayer d'éviter ces impacts-là.

5

Donc, au niveau du déboisement, donc lorsqu'on fait le déboisement, on essaie d'éviter les périodes sensibles pour les oiseaux, qui se trouvent à être la nidification puis la période de maternage pour les chauves-souris. Donc, ces deux périodes se chevauchent puis se cumulent de la mi-avril à la fin août, donc on fait vraiment les travaux de déboisement à l'extérieur de ces périodes-là pour réduire nos impacts.

10

En opération, bien, de manière... bien, obligatoirement, le parc éolien va devoir faire un suivi de la mortalité, donc c'est très normé, les protocoles sont standardisés, les résultats sont transmis au ministère de l'Environnement, puis avec le nouveau protocole, il y a vraiment des mesures spécifiques en fonction des résultats qu'on obtient, donc il y a des mesures de gestion adaptative du parc qui peuvent être mises en place pour réduire des mortalités si on en observe.

15

Au niveau des milieux hydriques, le principal impact est vraiment le positionnement de l'installation de ponceaux lors de l'aménagement de chemins d'accès qui vont mener aux éoliennes, donc, ça cause des modifications très localisées dans le milieu hydrique.

20

Toutefois, les ponceaux sont vraiment conçus pour maintenir le libre passage des poissons, les dimensions sont réduites aux besoins vraiment du projet, puis on essaie de réaliser les travaux en période d'étiage, donc en dehors des périodes sensibles de reproduction des poissons, essayant ainsi de réduire le plus possible les impacts sur la faune aquatique.

25

Au niveau des milieux humides, comme je le mentionnais d'entrée de jeu, l'important, il y a vraiment un effort d'évitement lors de la conception du projet, notamment tous les milieux humides d'intérêt qui avaient été identifiés au PRMHH, le plan régional des milieux hydriques et humides de la MRC.

30

Donc, ces milieux humides d'intérêt là sont évités. Comme je disais, on essaie de réduire autant que possible les superficies d'empiètement si on ne peut pas éviter des milieux humides, puis pour réduire également la fragmentation des milieux humides, si on ne peut pas les éviter, on essaie quand même de se localiser en bordure puis éviter de passer complètement à travers. Donc, il y a quand même une réflexion lors du positionnement des infrastructures.

35

Malgré tout, on l'a dit, il va y avoir des pertes de milieux humides qui se chiffrent au maximum à 1.48 hectare. Ça représente quand même une très faible proportion des milieux humides du territoire de la MRC.

40

Il y a des milieux humides qui vont être impactés de manière temporaire, donc il y a toute une mesure, toute une gestion de la restauration de ces aires de travail temporaires là, ensemencement, plantation, un suivi de la reprise des végétations pour s'assurer que les milieux humides se régénèrent comme il faut.

5

Puis tout ce qui est perte permanente, bien, il y a un mécanisme légal, tout un cadre réglementaire qui encadre les compensations pour les milieux humides. Idéalement, ces compensations, si elles sont sous forme monétaire, servent à créer de nouveaux milieux humides via le fond vert.

10

Donc les milieux humides, j'en ai parlé, je viens d'en parler. Milieux boisés également, il va y avoir des pertes, 44.53 hectares au maximum de manière permanente, 85 hectares de manière temporaire, mais ça prend quand même quelques années avant que les arbres repoussent dans ces aires de travail temporaires là.

15

Pour réduire autant que possible, comme je le disais, l'évitement des peuplements matures des milieux d'intérêt, comme on disait, on est vraiment intégré dans le même secteur que le parc Saint-Damase 1, donc on essaie le plus possible de réutiliser les infrastructures, notamment les chemins, pour réduire notre empreinte puis notre empiètement dans les milieux naturels.

20

Au niveau des espèces exotiques envahissantes, on en a repéré quelques-unes dans le secteur, donc oui, ça peut être un enjeu pour la biodiversité puis la qualité des habitats, par contre, il y a une série de mesures d'atténuation qui peuvent être mises en place, qui sont connues pour être efficaces.

25

Donc, le nettoyage des équipements avant de se promener à d'autres secteurs du chantier, la gestion des sols qui pourraient contenir des espèces exotiques envahissantes, donc c'est vraiment très facile d'essayer de limiter la propagation de ces espèces-là.

30

Le dernier enjeu environnemental, c'est la lutte contre les changements climatiques. On l'a mentionné, c'est un projet qui s'inscrit vraiment dans le processus de transition énergétique qui découle d'un contrat, d'une entente contractuelle avec Hydro-Québec, qui vise à produire de l'énergie éolienne, donc l'énergie qui est considérée verte.

35

Par contre, effectivement, ce n'est pas un projet qui ne génère pas de GES. C'est sûr que la fabrication des éoliennes puis des différentes composantes ainsi que leur transport outre-mer peut générer des GES. C'est quelque chose qui n'est pas quantifié dans notre étude d'impact, ce n'est pas quelque chose qui est demandé dans la directive.

40

Nous, ce qu'on a quantifié, c'est vraiment les émissions de GES lors de la construction, donc la présence d'équipements, de machineries, le déboisement, donc il y a toute une mécanique de calcul,

donc on a suivi cette mécanique-là pour quantifier les émissions de GES en construction.

5 En opération, il va y en avoir également, c'est principalement lié à la circulation de machinerie pour les entretiens des éoliennes et des chemins d'accès, mais également la perte de puits de carbone, donc c'est comptabilisé dans les GES en opération.

10 Puis lors du démantèlement, bien, on n'a pas été en mesure de quantifier, parce que c'est sûr que l'horizon de temps ou l'entente contractuelle est de 25 années, ça fait que ça va peut-être être prolongé également, ça fait que c'est difficile de se positionner à savoir quels équipement qui vont être utilisés pour démanteler le parc, ça fait qu'on n'a pas quantifié. Dans le pire des cas, on peut se dire que ça va être similaire à ce qui est émis en construction.

15 Donc, au niveau des mesures d'atténuation, la remise en état des aires de travail temporaires, donc essayer de recréer des puits de carbone, puis toute la gestion des équipements, essayer de limiter les distances parcourues, le temps d'utilisation pour essayer de diminuer la consommation de carburant.

20 Au niveau de la conciliation des usages puis le maintien des activités économiques, bon, encore une fois, essayer d'éviter autant que possible les érablières à potentiel acéricole, les terres qui sont en culture, réutilisation des chemins existants pour réduire notre empreinte, mais il y a quand même des pertes; des pertes de superficies boisées, des pertes... quelques pertes temporaires d'érablières également, quelques pertes de terres agricoles.

25 Toutefois, ce qui est important de mentionner, c'est que les propriétaires qui sont visés par ça signent des ententes, donc ils connaissent les impacts, sont d'accord, puis il y a tout un mécanisme de dédommagement qui est encadré par le cadre de référence d'Hydro-Québec, donc tout un mécanisme de compensation que Canton MacNider va suivre pour dédommager les propriétaires concernés.

30 Au niveau du bruit, qui est également une des préoccupations qui est soulevée, bien, c'est important de rappeler que, bon, oui, c'est ça, il y a du bruit en construction, c'est un chantier de construction, par contre, il y a différentes mesures d'atténuation qu'on peut mettre en place pour réduire les émissions sonores.

35 On va avoir un plan de transport qui va être communiqué, les travaux sont principalement réalisés de jour, il y a une surveillance aussi des niveaux sonores en construction, il y a tout un mécanisme de traitement des plaintes également. Donc, s'il y a des résidents du secteur qui trouvent que c'est très bruyant, bien, c'est sûr qu'on peut discuter avec eux voir qu'est-ce qui peut être mis en place lors de la construction.

40 Lors de l'exploitation, bien, tout le bruit émis par les éoliennes doit être modélisé, donc on a soumis des modélisations, puis il y a des seuils réglementaires d'émission de bruit à respecter aux

résidences, donc on s'assure que le projet va respecter ces seuils-là. Puis on peut mettre en place certaines mesures d'atténuation pour quelques éoliennes qui seraient peut-être plus problématiques, qui émettraient plus de bruit, on peut réduire leur puissance, donc il y a différents éléments qui peuvent être mis en place.

5

Puis il va y avoir un suivi sonore post-construction, dans les premières années d'exploitation, pour confirmer qu'on respecte les seuils réglementaires d'émission de bruit qui sont applicables.

10

Oui, puis au niveau du son, je voulais juste mentionner également que toute la présence des éoliennes de Saint-Damase 1 a été considérée aussi dans la modélisation, donc l'effet un peu cumulatif sur le son est considéré dans nos modélisations, donc c'est considéré.

15

Au niveau des paysages, bon, c'est ça, on a suivi la méthode d'évaluation puis d'analyse des impacts sur le paysage du ministère de l'Environnement, qui a été soumise dans notre étude d'impact.

20

C'est sûr, il y a un impact sur le paysage; les éoliennes, vous l'avez vu, ont presque 200 mètres de haut, donc on va les voir. Toutefois, l'impact est différent selon où on est dans la zone d'étude. Les éoliennes sont situées à une certaine distance, donc au moins 600 mètres des résidences, assez loin des rues, donc elles sont dissimulées plus loin dans le paysage, ce qui amoindrit un peu les impacts sur le paysage.

25

On a fait des simulations visuelles également qui ont été soumises pour documenter un peu l'impact visuel. Puis ce qui est important de rappeler, c'est que lors des consultations publiques, ce n'est pas un élément qui a été soulevé par la population. Ils vivent avec le parc Saint-Damase 1, puis je pense qu'ils sont habitués de vivre avec le visuel d'une éolienne.

30

Il y a différentes mesures d'atténuation qui sont applicables, donc elles sont blanches pour être conformes aux exigences réglementaires. On arrange aussi le clignotement des balises lumineuses au strict minimum qui répondent aux exigences de Transports Canada, puis on va faire un suivi de l'intégration visuelle des éoliennes si le projet se construit.

35

Au niveau des infrastructures de transport, ça, c'est quelque chose que vraiment a été soulevé lors des diverses consultations, notamment auprès des municipalités puis des citoyens de la région, comme de quoi, bien, ils avaient des préoccupations sur les impacts au niveau du transport principalement en construction. On le voit, les camions, les fardiers qui transportent les pales d'éoliennes sont assez volumineux, il va y avoir beaucoup de circulation, donc c'est quelque chose qui a vraiment été soulevé.

40

La mesure d'atténuation qu'on va mettre en place, bon, un plan de transport de transport qui va être soumis au ministère des Transports et de Mobilité durable pour s'assurer que les chemins

empruntés permettent le transport sécuritaire des composantes d'éoliennes, mais on va également avoir des ententes d'utilisation et de remise en état des chemins avec les municipalités suite à leur demande.

5 Puis on va avoir tout un calendrier de réalisation des travaux qui va être rendu public, donc qui va informer les citoyens sur les secteurs où on va travailler, les entraves à la circulation, donc c'est sûr que oui, il y a un impact principalement en construction sur la circulation locale, mais qui peut être relativement bien atténué par différentes mesures.

10 Au niveau des retombées économiques, c'est un projet d'un investissement total de 400 millions de dollars. On pourra en reparler plus en détail dans la soirée. On vise à maximiser les retombées économiques; 5 à 10 emplois permanents lors de l'exploitation, environ 150 travailleurs lors de la construction.

15 Puis il y a différents niveaux de distribution, donc 26.9 millions sur 25 ans qui va être réparti aux actionnaires de l'Alliance l'énergie de l'Est, des paiements annuels ferment totalisant 706 800 dollars aux communautés d'accueil sur 25 ans, des paiements annuels, des genres de loyers qui vont être indexés annuellement, qui sont versés aux propriétaires qui reçoivent des infrastructures sur leur propriété, puis également un paiement annuel collectif de tous les propriétaires qui sont présents dans la zone projet, qui représente 0.5 % des revenus bruts du projet.

20

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lamarche?

25

M^{me} ADELE LAMARCHE :

Oui.

30

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous en avez encore pour longtemps?

35

M^{me} ADELE LAMARCHE :

Trois diapos.

40

LA PRÉSIDENTE :

Il faudrait faire vite.

M^{me} ADELE LAMARCHE :

Parfait. Bien, impacts cumulatifs, on pourra en reparler, mais ça a été considéré et documenté dans l'étude d'impact.

5

Surveillance et suivis, c'est juste pour vous confirmer que toutes les mesures, les engagements et les conditions du décret, les lois et règlements, on s'assure de les respecter, parce qu'il y a une équipe de surveillance en construction puis il y a différents suivis qui vont être faits lors de la mise en opération; la mortalité des oiseaux et des chiroptères, la reprise de végétation des milieux humides et hydriques, les boisés, les rendements des cultures, au niveau sonore, paysage.

10

Donc, en résumé, c'est un projet qui vise à répondre aux besoins énergétiques du Québec, les besoins énergétiques croissants. On essaie d'optimiser le maintien de l'intégrité des milieux naturels. C'est un projet qui est en harmonie avec les usages prévus du territoire, qui s'insère dans un secteur où le développement éolien est autorisé, qui s'intègre dans un milieu déjà développé pour l'énergie éolienne, puis qui génère des retombées économiques significatives.

15

Voilà.

20

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

Alors, maintenant, on va réessayer de rejoindre monsieur Richard, apparemment, là on essaie par téléphone, alors on va voir si on a plus de succès.

25

SUSPENSION DE QUELQUES INSTANTS
REPRISE DE LA SÉANCE

30

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, dans les circonstances, on va plutôt se rabattre sur un plan B, c'est-à-dire qu'on va demander à l'équipe de la commission de faire un résumé de la requête de monsieur Richard, vu qu'on a vraiment des enjeux technologiques, apparemment, qu'on n'arrive pas à surmonter, et ce n'est pas faute d'avoir essayé.

35

Donc, Alexandre a essayé de rendre justice à la requête de monsieur Richard et d'en faire une présentation très succincte.

40

CITOYEN
M. ALEXANDRE RICHARD

5 **M. ALEXANDRE BOURKE :**

Bonsoir, tout le monde. Je m'appelle Alexandre Bourke, je suis analyste pour la commission d'enquête. Donc, pour monsieur Richard, je vais lire la première page de sa requête, puis ensuite, résumer très très très brièvement quelques points dont il est question.

10

« Alors bonjour, monsieur le ministre.

La présente est une requête d'audience publique concernant le projet éolien Canton MacNider. Les principaux motifs de ma requête sont la crainte que les habitants potentiels des espèces, incluant les espèces en péril, subissent une pression anthropique additive qui ne tient pas compte de l'ensemble des impacts et effets cumulés. Certaines préoccupations méritent une analyse de fond de la part des experts du BAPE, ainsi que des occupants du territoire avant de prendre une décision collective à l'égard du présent projet.

15

20

La zone d'étude déposée au dossier ne représente pas l'intégralité et l'étendue des impacts et effets attribuables à l'implantation d'un parc éolien. Les phases de mise en valeur et de préconstruction n'ont pas été intégrées dans l'étude d'impact déposée au dossier. L'analyse de ces deux phases préalable à tout dépôt de projet est cruciale afin de déterminer exhaustivement l'ensemble des impacts extraterritoriaux ainsi que l'évaluation impartiale des solutions de rechange.

25

Dans l'étude d'impact, l'ensemble des espèces présentes et/ou susceptibles de l'être ne sont pas clairement identifiées, l'état des lieux semble, à première vue, incomplet. L'effort de recherche sur le terrain n'est pas représentatif de la biodiversité susceptible d'être présente dans la zone d'étude.

30

Par exemple, les insectes qui subissent présentement une extinction rapide et sans précédent ne sont pas représentés, alors que l'ensemble des phases du projet sont susceptibles de générer des fréquences sonores et/ou vibrations potentiellement affectant.

35

L'étude déposée ne traite pas des effets du bruit au sens large, incluant les infrasons. Aucune analyse des impacts et effets attribuables aux vibrations ainsi qu'au bruit sur la faune et la flore n'a été déposée, ce qui inclut les insectes, les plantes ou toutes autres espèces qui sont susceptibles d'être impactées par le bruit et les vibrations émises par le parc éolien projeté.

40

Ces impacts et effets, bien que peu connus à ce jour, sont susceptibles de se cumuler aux autres activités humaines en constante expansion, incluant entre autres d'autres parcs éoliens qui se

construisent au Québec. »

5 Alors, la requête se poursuit en soulevant des préoccupations, notamment sur la justification du projet, les impacts du projet sur l'ensemble du cycle de vie de l'énergie, de l'extraction des ressources jusqu'au démantèlement, la fragmentation des milieux naturels, et la capacité du réseau à accueillir l'énergie produite par le projet.

Merci.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Merci beaucoup, monsieur Bourke.

15 Donc, je poursuis ma présentation. Nous prendrons bientôt une pause, mais avant, je dois vous donner les détails concernant l'inscription au registre.

20 Si vous désirez poser des questions en salle, vous n'avez qu'à vous présenter à la table d'accueil à l'arrière pour vous inscrire. Si vous nous suivez à distance, vous pouvez le faire en remplissant le formulaire qui se trouve dans la diffusion en direct sur le site Web du BAPE et dans Facebook ou par téléphone au 1-800-463-4732, poste 6.

Je vous rappelle que nous accepterons d'abord dix inscriptions et que nous rouvrirons le registre si le temps le permet.

25 Alors, c'est officiel, le registre est maintenant ouvert, et nous reprendrons nos travaux dans cinq minutes, c'est-à-dire à 20 h – dans 15 minutes, pardon, c'est-à-dire à 20 h 22. À tout de suite.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 07
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 24

PÉRIODE DE QUESTIONS

35 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous allons maintenant reprendre, recommencer nos travaux.

40 Nous allons commencer par un intervenant qui est dans la salle, et ensuite, on va aller en ligne avec le prochain intervenant. Donc, je demanderais à monsieur Patrick Morin, du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent de venir à la table des intervenants, s'il vous plaît.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT
M. PATRICK MORIN

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Morin.

10 **M. PATRICK MORIN :**

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

15 Je répète les consignes.

M. PATRICK MORIN :

Oui.

20

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous adressez les questions, vous adressez les questions à la commission, qui les redistribue. Il se peut que la commission intervienne, elle aussi, avec ses propres questions.

25

Donc, on vous écoute, n'oubliez pas de vous annoncer, de vous nommer avant de commencer.

M. PATRICK MORIN :

30 Oui. Donc, Patrick Morin, directeur général du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

35 Donc, en fait, ma question, c'est pour avoir des clarifications au niveau des chauves-souris, des chiroptères. On voit dans le rapport, on indique des taux de mortalité observés qui sont d'une fraction de 0.007 ou 0.003 en 2015-2016 des chauves-souris. Puis en fait, les clarifications que j'aimerais avoir, c'est, bon, ces taux-là sont des nombres par éolienne par jour, alors qu'il y a d'autres données dans le rapport, dans l'étude d'impact, qui parlent de taux par année et non pas par jour.

40 Ça fait qu'en fait, la question, c'est de voir un peu c'est quoi la méthodologie puis qu'est-ce que ça représente en nombre absolu de mortalités. Puis surtout, pour être capable de voir, de se faire une tête

par rapport à qu'est-ce que ça représente par rapport aux populations résidentes de chauves-souris qu'il y a ici dans le coin, puis pour nous permettre de voir si la mesure préventive de bridage des éoliennes qui est requise pour les parcs qui ont été annoncés après celui-ci ne serait pas pertinente à appliquer par principe de précaution dans le cas du projet du Canton MacNider.

5

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait une question...

10

M. PATRICK MORIN :

Une question, oui...

15

LA PRÉSIDENTE :

... assez costaud.

20

M. PATRICK MORIN :

Oui, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

25

Monsieur Prina, on va commencer de votre côté. D'abord, au niveau des différences au niveau des chiffres exprimés par éolienne par année, est-ce que vous pouvez faire une mise au point sur ce qu'on retrouve comme informations dans l'étude d'impact?

M. ALBERTO PRINA :

30

Absolument.

Vu que la question, c'est sur les chauves-souris, la personne la mieux placée, ça serait madame Lamarche à répondre ici. Excusez-moi, ça serait Mario St- Georges.

35

M. MARIO ST-GEORGES :

Parfait. Merci, madame la présidente.

40

Alors, je vais tenter d'aborder les différents aspects de la question, en commençant donc avec la clarification, et je suis tout à fait d'accord, c'est assez complexe la façon dont les données sont

présentées.

5 La façon dont on présente généralement les données dans les rapports de suivi de mortalités, c'est effectivement un taux de mortalité calculé par éolienne par jour. Maintenant, les chauves-souris sont actives environ 30 semaines dans une année, parce qu'en hiver, soit que les chauves-souris résidentes vont être dans leurs hibernacles, des grottes ou des cavernes, et les chauves-souris migratrices vont être retournées dans le sud.

10 Ce qui fait qu'on prend le taux de mortalité par éolienne par jour et on le multiplie par le nombre de jours qu'il y a dans 30 semaines. Ça fait en sorte que par exemple, dans le cas du parc éolien Saint-Damase 1, 0.003 ou 0.007, ça se traduit compte tenu que dans les suivis de mortalités, il y a des tests de persistance de carcasses, il y a des superficies inventoriées pour trouver des carcasses. Il va y avoir, ensuite de ça, un ajustement fait sur la superficie inventoriée, et il y a aussi la capacité de détection des observateurs qui sont testés.

15 Tout ça mis ensemble dans la machine à saucisse, si je peux dire, ça va donc nous donner des taux qui sont entre 1.3 et 1.5 chauve-souris par éolienne par année qui sont affectées, donc à toutes fins utiles, on est entre 0 et 2 chauves-souris par éolienne par année dans le cas du parc éolien SD1, compte tenu que deux années, il y a eu une carcasse de chauve-souris cendrée qui a été trouvée, puis ça s'est traduit avec les chiffres dont je viens de vous parler, et puis il y a une année, il n'y a aucune carcasse qui n'a été trouvée.

20 Donc, ça, c'est pour cette partie-là de la question. Ensuite de ça – oui, je vous écoute, madame la présidente.

25 **LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse, je ne vois pas votre nom.

30 **M. MARIO ST-GEORGES :**

Mario St-Georges.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

40 OK. Monsieur St-Georges, j'en profiterais peut-être – je m'excuse, monsieur Morin – mais peut-être pour avoir un peu votre sentiment par rapport aux mortalités qu'on retrouve dans la littérature qui a été publiée par le ministère responsable de l'Environnement en 2017, où là, on avait un taux moyen de mortalités de chauves-souris qui était de 15.5 individus par année. Alors, comment vous expliquez cette si grande différence?

M. MARIO ST-GEORGES :

Bien, en fait, le taux dont on parle ici, c'est le taux moyen au Canada.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

10 **M. MARIO ST-GEORGES :**

Donc, de 15 chauves-souris par éolienne par année en moyenne. La différence, comment je l'explique, je dirais qu'il y a plusieurs éléments.

15 Le premier, il y a évidemment la situation du parc éolien comme telle. Il y a le fait aussi que les densités de population de chauves-souris sont relativement faibles, en particulier les chauves-souris résidentes qui ont beaucoup souffert du syndrome du museau blanc, qui a fait énormément diminuer les populations, et donc, on se retrouve avec...

20 Et puis, évidemment, dépendant d'où les éoliennes sont installées – c'est mal dit, là – mais leur habilité à tuer des chauves-souris va être variable. C'est-à-dire que dans les parcs éoliens un peu plus anciens, on portait moins attention au fait que les chauves-souris chassent principalement en lisière de forêt, donc les éoliennes pouvaient être installées directement à la bordure de forêt, alors que maintenant, on fait attention puis on installe des éoliennes, par exemple en Ontario, à au moins 120 mètres de la lisière des forêts, ici, on cherche à être au moins à 140 mètres de la lisière des forêts, donc on se retrouve à être à l'extérieur des zones de chasse ou de passage des chauves-souris, par exemple dans les parcs éoliens.

25 Ça fait qu'il y a une partie de l'explication qui tient à ça. L'autre chose, il y a beaucoup de parcs éoliens au Québec qui sont installés en milieu carrément forestier, où encore là, comme je parlais, on n'est pas en lisière de forêt, on est plutôt en coeur de forêt, donc ça aussi, ça contribue à diminuer les taux qu'on observe au Québec, par exemple.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

35 Monsieur Morin, est-ce que vous pourriez résumer la suite de votre longue question que j'ai un peu perdue de vue, là?

M. PATRICK MORIN :

40 Oui, je vous comprends, je ne l'ai pas faite facile, celle-là.

5 La suite, c'était... Bon, ça fait que là, on a une explication de la méthode, maintenant, ça, ça représente quoi en nombre absolu de chauves-souris. Puis par rapport à la population – puis là, peut-être que c'est le ministère de la Faune qui serait habilité à répondre – pour voir que ces mortalités-là, monsieur l'a bien dit, les populations de chauves-souris ont bien souffert du syndrome du museau blanc, donc il y a peu de chauves-souris qui reste. Donc, ces mortalités-là par rapport à la population, est-ce qu'elles sont significatives puis est-ce qu'elles nécessiteraient qu'on applique la mesure de bridage par principe de précaution?

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Borduas, je vais me tourner vers vous pour avoir des explications. Est-ce que vous avez des réponses à fournir à l'intervenant?

15 **M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Oui, absolument. Alexandre Borduas, je vais passer la question à Geneviève Bourget, experte de la faune.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui est en ligne?

25 **M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Qui est en ligne.

LA PRÉSIDENTE :

30 Donc, on va attendre madame Bourget.

M^{me} GENEVIÈVE BOURGET :

35 Oui, bonjour. Geneviève Bourget. En fait, on m'avait demandé de préparer une présentation sur les suivis de mortalités, puis probablement que dans cette présentation-là, j'aurais les réponses aux questionnements du monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

40 Bien, on vous écoute.

M^{me} GENEVIÈVE BOURGET :

Oui, bon, c'est parfait. Ce ne sera pas long, je vais la partager.

5 Voilà, est-ce que vous voyez mon écran?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, très très bien.

10

M^{me} GENEVIÈVE BOURGET :

Bon, bien, c'est parfait.

15

Ça fait que c'est ça, je vais vous parler des suivis de mortalités d'oiseaux de proie et de chiroptères dans les parcs éoliens du Québec.

En fait, je vais vous expliquer, en premier lieu, l'état de situation des populations de chiroptères qu'on a au Québec.

20

Au Québec, on recense huit espèces de chauves-souris. Sept de ces espèces-là ont un statut de précarité. La seule espèce qui n'a pas de statut de précarité, c'est la grande chauve-souris brune, les autres espèces ont soit des statuts de susceptible d'être désignée allant jusqu'à vulnérable, et puis au plus haut statut qui est l'espèce menacée.

25

Cinq espèces sont résidentes au Québec, je les ai mis entre parenthèses dans la présentation, c'est-à-dire qu'elles passent toute l'année au Québec, donc elles hibernent ici au Québec dans des cavernes, des mines abandonnées, les crevasses rocheuses. Ce sont les espèces qui ont été touchées et qui sont encore touchées par le syndrome du museau blanc, qui a affecté énormément les populations dans les dernières années.

30

Trois espèces sont migratrices, c'est-à-dire qu'elles passent l'hiver au sud et reviennent sous nos latitudes durant la saison estivale pour mettre bas ici au Québec.

35

Étant donné leur statut de précarité, toutes les mortalités sont critiques, car les chauves-souris ont souvent une croissance démographique très faible, c'est 1 à 2 juvéniles seulement qu'elles peuvent avoir par année, et des fois, pas à tous les ans. Elles sont donc affectées sur plusieurs années et ont plus de difficulté à rebondir quand il y a des grosses mortalités.

40

Il y a plusieurs menaces qui pèsent sur ces populations en plus de l'éolien, dont le dérangement dans leur hibernacle, les maternités, les pesticides, les maladies, perte d'habitat.

5 Donc, considérant la précarité des chauves-souris, il faut mettre des mesures strictes et efficaces pour limiter les mortalités et aider leur rétablissement.

10 C'est reconnu dans la littérature que les parcs éoliens touchent beaucoup les chiroptères et les oiseaux de proie, c'est les espèces qui sont les plus affectées par les parcs éoliens. Ça peut être des impacts directs, quand on parle de la mortalité, donc la collision et le barotraumatisme causé par les pales des éoliennes. Mais également, les parcs éoliens peuvent avoir un impact sur l'effet sur la survie et le succès reproducteur par la perte et la fragmentation d'habitat.

15 Monsieur Morin tantôt a parlé de l'orientation du gouvernement du Québec, je vais faire un petit aparté, je vais sortir un petit peu des suivis de mortalité, mais je vais vous parler de l'orientation qui est une mesure d'atténuation qui a été annoncée le 21 décembre 2023 par le gouvernement du Québec pour la mise en place pour le bridage pour tous les projets sélectionnés lors des futurs appels d'offres. La mesure est appliquée – bien, qui sera appliquée, consiste à augmenter le seuil de vitesse de vent à 5.5 mètres par seconde pour le démarrage des turbines.

20 Donc, les parcs éoliens devront attendre... quand cette mesure d'atténuation là est mise en place, doivent attendre une vitesse de démarrage donc de 5.5 mètres par seconde pour commencer à faire fonctionner les éoliennes.

25 Pourquoi cette vitesse-là, en fait, c'est basé sur la littérature, mais c'est surtout sur le fait que les chauves-souris se déplacent lors de faible vent, ça fait que le 5.5 mètres par seconde, c'est une mesure efficace qui a été évaluée selon plusieurs études, donc c'est une mesure très efficace. Et puis ça, cette mesure-là, elle est mise durant la nuit, parce que les chauves-souris, c'est des espèces nocturnes, et est mise pendant la période de fréquentation d'habitat par les chauves-souris, soit du 1^{er} juin au 15 octobre.

30 Pour le parc éolien Canton MacNider, dont l'appel d'offres a été fait avant la date de cette directive, il n'y a pas d'obligation à mettre en place cette mesure. Par contre, nous, on la recommande fortement, car c'est une mesure très efficace pour réduire les mortalités, et ce, pour toutes les espèces de chauves-souris. Donc, toutes les espèces de chauves-souris que je vous ai mentionnées tantôt, c'est une mesure très efficace.

35 Toutefois, si le promoteur prend la décision de mettre en place la mesure, les suivis de mortalités ne seront pas exigés. Donc, si la mesure, par contre, n'est pas mise en place, bien, il doit réaliser les suivis de mortalités.

40

Puis pour les projets de l'orientation et pour les projets dans les futurs appels d'offres qui seront acceptés, ils n'auront pas à réaliser de suivi de mortalités, car la mesure d'atténuation est jugée très efficace, donc c'est une mesure de précaution.

5 Dans le cas des oiseaux de proie, l'analyse des données par les spécialistes en avis faune dans notre ministère a montré que les mortalités d'oiseaux de proie sont moindres au Québec que dans certaines régions du monde, c'est pourquoi on met maintenant, les mesures d'atténuation, on met davantage l'emphase pour les chiroptères, mais on s'assure toutefois que les parcs demeurent le plus possible à l'extérieur des domaines vitaux des oiseaux de proie à statut, dont le pygargue à tête
10 blanche, le faucon pèlerin et l'aigle royal.

Les suivis de mortalités, en fait, bon, l'objectif est d'évaluer le taux de mortalité pouvant être associé aux éoliennes en exploitation. Depuis 2008, il y a eu trois versions du protocole de suivi de mortalités, donc le protocole de 2008 qui a eu une mise à jour selon des nouvelles données en 2013, et
15 puis on a un nouveau protocole qui a été déposé, il est tout chaud, en février 2025, qui est basé sur les nouvelles connaissances.

Pourquoi il y a eu une mise à jour en 2025, c'est que les résultats des suivis réalisés avec le protocole de 2013 ont mis en évidence certaines petites problématiques.

20 En fait, une des problématiques était la difficulté d'obtenir des taux de détection élevés des carcasses. Au Québec, on est à la limite nord de l'aire de distribution pour nos chauves-souris, nos densités sont plus faibles qu'ailleurs, en fait, à travers le monde, donc le protocole avait.. la méthodologie utilisée dans le protocole, c'était plus difficile de détecter vraiment à des faibles densités
25 de carcasses, donc il y a eu une amélioration dans le protocole 2025 là-dessus.

Il y avait également une difficulté d'obtenir des estimations relativement précises des mortalités. Les équations qui étaient dans le protocole 2013 n'étaient pas trop trop faites pour le Québec avec ses faibles densités, ça fait qu'il y a eu amélioration également de ces équations-là. Donc, le protocole de
30 2013 donnait une sous-estimation des mortalités réelles dans le parc éolien.

Ça fait qu'avec ses nouvelles connaissances là, le protocole de 2025 a été mis à jour, donc il y a eu des modifications dans les modalités d'inventaires pour augmenter les détections de carcasses et
35 augmenter la précision des estimations de mortalités avec des nouvelles équations qui sont plus faites pour le Québec.

Il faut faire attention, parce que tantôt, on parlait des taux de mortalité, mais c'est ça, on ne peut pas, vu qu'il y a eu de l'évolution dans les équations, de l'évolution dans les méthodes, on ne peut pas
40 comparer les taux de mortalité qui ont été calculés avec le protocole de 2008 versus 2025 ou versus 2013, ça fait qu'on ne peut pas comparer les taux de mortalité eus dans les différents protocoles.

Bon, les taux de mortalité peuvent être exprimés en nombre de mortalités par éolienne par unité de temps, puis à partir de ces taux du nombre d'éoliennes qu'on a dans le parc éolien ou de la puissance du parc en mégawatts, on est capable d'estimer les mortalités annuelles dans un parc éolien au complet.

5

Il faut garder en tête que l'observation d'une seule carcasse lors des inventaires de chauves-souris peut se traduire à l'échelle du parc annuellement en plusieurs dizaines d'individus décédés, c'est pour ça qu'on utilise des équations dans lesquelles on met des facteurs de correction.

10

Ça fait que les estimateurs, bien, en fait, les équations se basent sur quatre valeurs; le nombre de carcasses trouvées à l'intérieur des parcelles d'inventaire, un facteur de correction relié à la persistance des carcasses en jours, un facteur de correction relié à l'efficacité de détection des carcasses par les observateurs, et un facteur de correction lié à la proportion inventoriée de la parcelle.

15

Pour les petits parcs éoliens, en fait, les parcs éoliens de 20 éoliennes et moins, toutes les éoliennes font partie de suivis, donc annuellement sur les trois années de suivi des mortalités, bien, toutes les éoliennes vont faire partie de l'inventaire. Pour ce qui est des plus gros parcs, un sous-échantillon est fait annuellement. Donc, pour un parc comme Canton MacNider, qui est de 21 à 31 éoliennes, il va y avoir au moins 80 % des éoliennes qui doivent être inventoriées.

20

La sélection des éoliennes se fait en prenant en considération les corridors migratoires, les habitats sensibles, la représentativité des habitats présents, et puis le plan d'échantillonnage, annuellement, doit être approuvé par nous, par le MELCCFP.

25

Les suivis sont réalisés durant les périodes sensibles pour les deux groupes, soit la migration pour les oiseaux de proie et en période de fréquentation pour les chauves-souris. Et sur la base des résultats des trois premières années de suivi, si des mesures d'atténuation sont demandées, les suivis aux années 13, 14, 15 ne seront pas nécessaires.

30

Donc, dans le protocole, le promoteur doit faire également un suivi aux années 13, 14 et 15, par contre, s'il décide de mettre – bien, s'il décide, s'il est obligé de mettre une mesure d'atténuation, après les trois premières années d'exploitation du parc éolien, il ne sera pas obligé de faire un suivi aux années 13, 14 et 15.

35

Puis lors des suivis, bien, à chaque semaine, le promoteur doit nous fournir les données brutes des résultats de la recherche de carcasses, donc ça nous permet de voir en temps presque réel les mortalités qui arrivent dans le parc éolien.

40

Dans le nouveau protocole également 2025, on a une grille décisionnelle pour les mesures d'atténuation à appliquer selon les suivis de mortalités. Donc, j'ai mis ici la mesure d'atténuation pour les

parcs avec 21 éoliennes et plus, donc les parcs où il y a un sous-échantillon d'éoliennes qui est fait.

5 Donc, en fonction des résultats de l'estimation de la mortalité durant trois ans, si les résultats d'une des deux formules utilisées, donc les formules qui vont être... qui sont obligatoires dans le protocole, dépassent le seuil d'une chauve-souris par éolienne par an, le promoteur doit appliquer un bridage de 5.5 mètres par seconde. Ça, c'est la même mesure d'atténuation que je vous ai parlé tantôt, qui fait partie de l'orientation du gouvernement du Québec, et ça, il doit l'appliquer à l'échelle du parc et pour toute la durée d'exploitation du parc.

10 Si les résultats dépassent le seuil de deux chauves-souris par éolienne par an, bien, des mesures additionnelles pourraient être demandées.

15 Pour ce qui est des oiseaux de proie, si la carcasse d'un oiseau de proie en situation précaire est trouvée sur le site, une analyse des causes de la mortalité va être faite puis des mesures d'atténuation pourraient être demandées à ce moment-là.

20 J'ai ici... on parlait tantôt un peu des effets cumulatifs, j'ai ici un graphique qui apparaît dans une étude qui a été faite au Québec, en fait, mais avec des parcs éoliens également dans d'autres... à d'autres endroits.

25 Il faut savoir que bon, on parlait des effets cumulatifs, mais les oiseaux et les chauves-souris se déplacent sur de longues distances, particulièrement lorsqu'ils sont en migration. La présence de plusieurs parcs éoliens dans un secteur augmente les risques de mortalités liées aux éoliennes sur ces espèces.

30 Tantôt, on parlait qu'il y avait Saint-Damase 1, là Canton MacNider, 21 éoliennes de plus dans un même secteur, donc ça va augmenter quand même le nombre d'éoliennes dans le secteur. La grosseur des parcs éoliens peut être interprétée en mégawatts, ce qui reflète le nombre d'éoliennes par parc.

35 Puis on voit à partir du graphique que les mortalités augmentent en fonction de la capacité énergétique du parc éolien, donc plus il y a d'éoliennes sur le territoire, plus la mortalité des chiroptères augmente. Donc, on peut présumer que dans un secteur où il y a beaucoup de parcs éoliens à proximité l'un de l'autre ou imbriqué l'un dans l'autre, l'impact cumulatif augmente sur les chiroptères.

40 Donc, en conclusion, dans les prochaines années, il y aura de plus en plus d'éoliennes au Québec. Même si les effets cumulés à grande échelle sont difficiles à quantifier, la situation est préoccupante pour les chiroptères, considérant la précarité des populations. Il est important de tout mettre en place, dont des mesures d'atténuation strictes, pour limiter les mortalités.

40 Donc, voilà, ça fait le tour de ma présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, madame Bourget. J'aurais deux questions.

5 **M^{me} GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

J'en aurais beaucoup, mais je vais me limiter à deux, je vais faire comme les intervenants.

10

La première, est-ce que le syndrome du museau blanc est toujours aussi dévastateur ou vous avez des données qui indiquent que la population vit un certain rétablissement ou ça continue de décroître?

15

M^{me} GENEVIÈVE BOURGET :

Bien, c'est sûr que ce suivi-là est fait à l'aide des hibernacles, les décomptes dans les hibernacles. Il y a dans certains hibernacles qu'il recommence à y avoir des dénombrements un peu plus élevés de ce qu'il y avait dans les dernières années. Par contre, la population n'est pas encore rétablie, là, mais il semble quand même avoir, dans certains hibernacles, un retour de chauves-souris, mais ce n'est pas à la grandeur de la province.

20

25 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Ma deuxième question, c'est concernant la présentation que vous venez de nous faire de la nouvelle mouture du protocole de suivi des mortalités. Si j'ai bien compris, si l'initiateur applique d'emblée la mesure de 5.5, il n'a pas à faire de suivi?

30

M^{me} GENEVIÈVE BOURGET :

Effectivement.

35

LA PRÉSIDENTE :

Mais comment vous avez faire, à ce moment-là, pour tester la force, l'efficacité de la fameuse mesure d'atténuation?

40

M^{me} GENEVIÈVE BOURGET :

5 La mesure a déjà été étudiée dans des études, la littérature, il y a des études qui ont été faites à ce sujet-là, donc c'est vraiment une mesure qui est efficace. Puis donc, c'est la mesure que notre gouvernement préconise, c'est pour ça qu'ils ont fait l'orientation.

10 Ça fait que c'est une mesure de précaution, en fait. Si les promoteurs mettent cette mesure-là, on le sait que c'est une mesure efficace puis que ça va limiter les mortalités. Ça ne réduit pas la totalité des mortalités, il va quand même en exister encore, mais ça réduit 50 % des mortalités avec cette mesure-là.

LA PRÉSIDENTE :

15 Bien, j'ai envie d'en glisser une petite troisième.

20 Monsieur Prina, devant l'offre de madame Bourget, avez-vous fait un choix, c'est-à-dire d'appliquer d'emblée la mesure, même si vous avez déposé votre appel d'offres avant le 18 décembre 2023, pour ne plus être assujéti à un protocole de suivi des mortalités; avez-vous pesé les pous et les contres, pour vous, de cette possibilité-là?

M. ALBERTO PRINA :

25 Oui. On a sûrement pesé les pous et les contres. Sur ce que je voulais dire sur ce sujet, c'est je pense qu'on va tous un peu dans la même direction.

30 Nous, on s'engage avec le nouveau protocole de faire le suivi de mortalités comme prescrit par le ministère de l'Environnement au cas où on se trouve dans des conditions où on trouve un certain taux de mortalité qui dépasse le seuil préoccupant, dans ce cas, on mettra en place le bridage à 5.5 mètres par seconde.

LA PRÉSIDENTE :

35 Vous n'avez pas envie tout de suite, maintenant, de mettre la mesure en place?

M. ALBERTO PRINA :

40 Non, le choix fait en ce moment, c'est de faire un suivi de mortalité, et après, voir s'il y a à faire ou si le taux de mortalité est assez faible que ce n'est pas nécessaire.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

5 Monsieur Morin, avez-vous une deuxième question? On va considérer que celle-là, c'était la première, puis que j'en ai abondamment abusé.

M. PATRICK MORIN :

10 Oui oui oui, vous êtes généreuse, merci beaucoup.

Puis j'ai envie de faire un peu de pouce sur la présentation de madame Bourget, parce que dans le nouveau protocole qui a été publié en février 2025, dont elle vient de nous faire état, il y a un changement quand même notable où est-ce que ce qui en ressort, c'est que ça ne serait plus obligatoire d'effectuer le suivi de tous les aigles, faucons et hiboux, mais ça serait de concentrer leurs efforts sur les espèces plus précieuses, donc à statut précaire.

15 Et puis ça fait que nous, on se questionne sur cette mesure-là, puis bon, aujourd'hui, c'est une bonne tribune pour avoir des bonnes réponses là-dessus, surtout considérant que pas plus tard qu'en avril 2025, en France, il y a un parc qui a été obligé d'arrêter, par un tribunal, parce qu'il y avait eu des hautes mortalités des faucons crécerelles qui étaient morts en grand nombre par un parc éolien.

20 Et puis ça fait que nous, on se questionne sur cette mesure-là, puis bon, aujourd'hui, c'est une bonne tribune pour avoir des bonnes réponses là-dessus, surtout considérant que pas plus tard qu'en avril 2025, en France, il y a un parc qui a été obligé d'arrêter, par un tribunal, parce qu'il y avait eu des hautes mortalités des faucons crécerelles qui étaient morts en grand nombre par un parc éolien.

25 Donc, les deux un à côté de l'autre, on se questionnait à savoir pourquoi le ministère en arrivait à retirer l'obligation de faire le suivi sur l'ensemble des oiseaux de proie puis de se concentrer seulement sur les espèces à statut précaire?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Borduas?

30

M. ALEXANDRE BORDUAS :

Alexandre Borduas du ministère de l'Environnement. Je vais passer la question à Geneviève Bourget.

35

M^{me} GENEVIÈVE BOURGET :

Oui, Geneviève Bourget.

40

En fait, au fil des ans, dans le cadre des suivis de mortalités dans les parcs éoliens du Québec,

5 l'analyse des données par les spécialistes en avis faune dans notre ministère a montré que les mortalités d'oiseaux de proie sont moindres au Québec que dans d'autres pays, ça, je l'ai mentionné tout à l'heure. Il n'y a pas eu de document, en fait, pour... de publication de ces résultats-là, mais c'est ce qu'on m'a mentionné tout de même que les analyses avaient démontré ça. L'impact sur les mortalités d'oiseaux de proie était moindre sur les chiroptères.

10 Par contre, on a modifié les protocoles reliés à ça, bon, il va y avoir la mise... le bridage est vraiment fait pour les chauves-souris. Par contre, dans les nouveaux protocoles pour les oiseaux de proie, en fait, s'il y a des oiseaux de proie qui sont – excusez-moi, là, je vais chercher mes notes, là – s'il y a des oiseaux de proie tout de même qui sont vus sur le terrain, là, dans le parc éolien Canton MacNider, notamment les oiseaux de proie à statut, ils doivent être déclarés à nous et puis aux agents de protection de la faune.

15 Si un nouveau-né est découvert lors de la phase d'exploitation du parc éolien, soit par le promoteur ou par nous, on pourrait procéder à une analyse des risques pour déterminer si des mesures devraient être prises. Et puis selon les données des suivis de carcasses, donc de ce que je parlais tantôt, les suivis pour les mortalités, si une carcasse est retrouvée sur le site, bien, à ce moment-là, il y a une analyse des causes et mortalités qui va être effectuée puis des mesures d'atténuation de type bridage, dont l'efficacité est documentée, pas le même bridage que pour les chiroptères, mais vraiment adapté à l'espèce, va être planifiée dans les cas où l'éolienne aurait causé la collision.

20 Donc là, étant donné que les taux de mortalité pour les oiseaux de proie, ça ne sortait pas dans nos données de suivi dans les dernières années, il n'y avait aucune carcasse d'oiseau de proie à statut qui avait été découverte dans les suivis de mortalités, donc c'est pour ça que les spécialistes en avis faune, maintenant, mettent davantage d'emphase sur les mesures d'atténuation pour les chiroptères.

25 Par contre, on garde toujours un oeil pour les oiseaux de proie à statut, parce qu'ils ont plus de difficulté à se rétablir que les autres espèces.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup, madame Bourget, c'était très clair. Merci, monsieur Morin.

35 Nous allons passer à une intervenante qui est en ligne, il s'agit de madame Janie Vachon-Robillard.

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA
M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD

40

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

Oui. Est-ce que vous m'entendez?

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend.

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

10

OK. Il semble que je ne puisse pas mettre la caméra cette fois-ci, je n'ai pas accès, mais je vais y aller puisque vous m'entendez.

LA PRÉSIDENTE :

15

On vous écoute.

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

20

OK. Bien, j'ai une grosse question.

LA PRÉSIDENTE :

25

Ah, bien là, on vous voit, en plus.

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

30

Oui, ça a finalement été débloqué.

Alors, c'est une grosse question, c'est par rapport à la justification, le caractère essentiel de l'énergie qu'on souhaite créer avec ce parc éolien là.

35

On sait que toute nouvelle production d'énergie fait augmenter le coût moyen de production d'Hydro-Québec et par ricochet, le prix de l'électricité au Québec. Il y a aussi des sacrifices environnementaux à faire pour faire un parc éolien, et on se demande comment est-ce que ça peut être vérifié par le BAPE que vraiment tous les sacrifices impliqués là-dedans, l'argent public investit sert effectivement, au bout de la ligne, davantage le bien commun que de faire gonfler des profits privés, que ce soit les profits du promoteur qui va produire l'énergie ou que ce soit les entreprises qui vont bénéficier de cette énergie-là excédentaire qui justifie la demande d'Hydro-Québec d'augmenter considérablement la production énergétique, et donc, le développement éolien au Québec.

40

Alors, si ça, ça peut être... comme, on a besoin d'une preuve pour justifier qu'on va avoir ce sacrifice-là à faire, et je n'ai pas nommé le sacrifice aussi des ressources, c'est des grosses éoliennes, ça demande de l'extraction de ressources importante, qui, même, va jusqu'à l'extraction de bois dans la forêt amazonienne pour faire les pales.

5

Alors, est-ce que c'est vraiment... on peut peser ça dans la balance, est-ce que cette énergie-là est vraiment essentielle pour les québécois à ce point-ci, puis est-ce que quelqu'un a fait une analyse pour contre-vérifier le plan d'Hydro-Québec? Et parce qu'Hydro-Québec, on va se le dire, son PDG est quand même influencé par l'orientation gouvernementale, alors on se demande, est-ce qu'il y a une analyse qui a été faite par des gens qui ne seraient pas influencés par l'orientation gouvernementale actuelle qui pourrait nous confirmer qu'on a effectivement besoin de ces mégawatts-là pour faire la transition énergétique?

10

LA PRÉSIDENTE :

15

Effectivement, c'est une grosse question et je vous dirais, autour de la table, on n'a personne qui correspond exactement aux critères que vous définissez.

Par contre, on peut quand même essayer d'aller chercher des éléments de réponse auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dans ce cas-là, le secteur énergétique, et j'aimerais que madame la représentante de ce ministère-là se branche avec nous pour essayer de fournir des réponses à madame Vachon-Robillard.

20

M^{me} MAUDE GRENIER-HAMEL :

25

Oui, bien sûr, bonjour.

Donc, il est certain qu'Hydro-Québec a lancé sa stratégie éolienne et amorce des travaux en ce sens. Nous, de notre côté, au gouvernement, on travaille à l'élaboration d'un plan de gestion intégré des ressources énergétiques qui va se pencher sur différents aspects de toutes les filières énergétiques, incluant l'éolien, mais pas seulement.

30

La prémisse initiale, c'est qu'environ 50 % de l'énergie consommée au Québec est encore d'origine fossile, et on vise la carboneutralité, donc il faut déjà se mettre en action pour trouver les moyens de combler ces besoins, ce 50 % de besoins énergétiques là autrement que par les énergies fossiles.

35

Donc, les chantiers, les développements éoliens que fait Hydro-Québec sont un premier pas, mais bien sûr, le gouvernement est en train d'évaluer quelles seront les prochaines étapes, quelles seront les filières qui seront mises à contribution, leurs impacts sur les changements climatiques, sur la

40

lutte aux changements climatiques, leurs impacts économiques aussi, leurs retombées économiques pour le Québec, donc pas seulement de l'éolien, mais du solaire, des bioénergies et des différentes biomasses disponibles. Donc, on regarde la situation énergétique dans son ensemble, et pas seulement une seule filière.

5

Mais la stratégie éolienne d'Hydro-Québec, en fait, n'est pas une commande du gouvernement, c'est la société d'État qui se montre proactive pour prévoir la hausse de la demande en énergie renouvelable.

10

LA PRÉSIDENTE :

Madame Grenier, dans l'élaboration de ce plan de gestion là, est-ce qu'il y a un exercice qui se compare à ce que notre intervenante vient de mentionner, c'est-à-dire une espèce de comparaison des équilibres entre ce qu'elle a appelé les sacrifices et les bénéfiques?

15

M^{me} MAUDE GRENIER-HAMEL :

L'exercice d'élaboration du plan de gestion intégré ne comprend pas des analyses de cycle de vie des composantes des projets énergétiques en soi, ce n'est pas le mandat du projet, mais de telles analyses de cycle de vie pourraient être commandées ou pourraient être entreprises.

20

Je ne suis pas au fait de tout ce qui existe déjà, peut-être que mes collègues d'Hydro-Québec auraient un peu plus d'informations à cet égard, mais c'est certain que pour différentes filières énergétiques, c'est quelque chose qui se fait, là.

25

LA PRÉSIDENTE :

Bien, j'ai justement envie qu'on aille voir du côté d'Hydro-Québec, alors monsieur Estevan, est-ce que vous êtes parmi nous?

30

M. MICHAEL ESTEVAN :

Oui, bonjour, bonsoir.

35

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Estevan. Alors, vous avez entendu la question de l'intervenante, est-ce que de votre côté, vous ou votre collègue avez des informations à nous donner sur la réflexion de la société d'État par rapport au développement à la fois de la filière éolienne, mais peut-être en comparaison avec d'autres filières?

40

M. MICHAEL ESTEVAN :

5 Bien, moi, en fait, la portion que je peux répondre, parce que la question avait un petit peu une composante pourquoi est-ce qu'on a lancé un appel d'offres, pourquoi le parc éolien Canton MacNider.

10 Moi, ce que je peux avancer – puis je vais laisser, par la suite, mon collègue Jean-Philippe compléter avec la réflexion stratégique à plus haut niveau du développement éolien chez Hydro-Québec – mais le besoin original, pourquoi on a lancé l'appel d'offres de 300 mégawatts éolien dans lequel projet Canton MacNider a été retenu, c'était vraiment lié à la prévision de la demande interne d'Hydro-Québec.

15 Donc, on fait une prévision dix ans, qu'on appelle le plan d'approvisionnement, dans lequel on essaie de voir à la courbe de croissance de la demande au Québec, et puis dans notre plan d'approvisionnement qui est déposé à la régie d'énergie, on anticipait des besoins énergétiques à l'horizon 2026-2027 en termes d'énergie et de puissance.

20 Donc, c'est dans ce contexte-là qu'on a lancé un appel d'offres, c'était vraiment dans une optique de répondre à la croissance anticipée de la consommation énergétique au Québec. C'était, dans notre plan d'approvisionnement, l'état d'avancement qui a été déposé en 2021, confirmait qu'il y avait vraiment une tendance à la hausse de la demande au Québec, principalement dans l'électrification des transports, il y avait une croissance naturelle dans le résidentiel et commercial aussi qui justifiait de lancer un appel d'offres.

25 Donc, c'est sur cette base-là qu'on a lancé l'appel d'offres. Ce n'est pas sur le plan d'action 2035, ça, c'est arrivé plus tard dans le temps chez Hydro-Québec, là, donc c'était vraiment... le besoin, ce parc-là origine d'un besoin énergétique anticipé par Hydro-Québec.

30 Puis maintenant, je passe la parole à mon collègue Jean-Philippe pour tout ce qui est stratégie éolienne à plus grand niveau.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Rousseau, on vous écoute.

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

Oui, alors bonsoir. Bonsoir, madame Morin.

40 Donc, pour rebondir ce sur quoi mon collègue mentionne, l'éolien au Québec s'est développé beaucoup jusqu'à maintenant, enfin jusqu'à peut-être 2023, jusqu'à tant qu'Hydro-Québec, donc dépose

son plan d'action et par la suite la stratégie de développement éolien, s'est développé beaucoup par des producteurs privés en collaboration avec des communautés locales et des communautés autochtones.

5 Maintenant, peut-être pour, je veux dire, remettre ou mettre les choses en contexte, si vous me permettez, je partagerais une présentation et je vais montrer quelques diapos. Attendez, alors ça va rejoindre ce que madame Grenier-Hamel, donc du ministère, mentionnait. Je vous montre quelques diapos.

10 Au Québec, bien sûr, Hydro-Québec produit de l'énergie verte, renouvelable, de l'hydroélectricité. Donc, peut-être de l'ordre... Dans toute l'énergie qui est produite au Québec, il y a 42 % de l'énergie qu'on consomme qui vient de l'hydroélectricité. Il ne demeure pas moins que 50 % de l'énergie qu'on consomme au Québec provient toujours des énergies fossiles.

15 Alors, comment, bien, c'est nos autos, nos camions, les bateaux, les trains, beaucoup le chauffage aussi, le chauffage des bâtiments commerciaux, institutionnels, les gros bâtiments qui ont des chaudières électriques au gaz. Je ne connais pas, évidemment, le système de chauffage de chacun des bâtiments, mais le chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels pèse lourd dans la plaisance à l'effet qu'on consomme encore beaucoup l'énergie fossile au Québec.

20 Alors, à l'automne 2023, Hydro-Québec a déposé un plan d'action, qui est un plan d'action de transition énergétique, essentiellement, parce que le Québec s'est aligné avec l'objectif de décarbonation, de carboneutralité d'ici 2050. Pourquoi 2050, il y a un consensus, je vais dire, international, relié à l'accord de Paris, ça, c'est d'autres choses, mais quand même, il y a un consensus de plusieurs pays à l'effet qu'on devrait donc atteindre le net zéro, la carboneutralité d'ici 2050.

25 Alors, si 50 % de l'énergie qu'on consomme actuellement doit être transformée en énergie verte, donc 50 % de l'énergie qui vient des sources fossiles doivent dorénavant ou devront donc dorénavant provenir de sources d'énergie verte, donc et renouvelable, bien, ça signifie que les besoins en production d'électricité vont augmenter.

30 Alors, Hydro-Québec a fait une prévision donc pour atteindre la carboneutralité. Le graphique ici, ce qu'il montre, c'est donc que d'ici 2050, on aura besoin de produire entre 150 et 200 térawattheures. Donc, Hydro-Québec en produit actuellement 193, environ, là, 193, 195 térawattheures. Ça demeure une estimation. 2050, ce n'est pas tellement loin, mais c'est quand même encore dans une certaine

35 période de temps.

40 Il y a une prévision, par contre, qui est plus précise. C'est que d'ici 2035, de manière à répondre aux besoins en énergie estimés – donc, à Hydro-Québec, il y a des gens qui tentent de planifier la demande ou l'évolution de la demande en électricité d'année en année – d'abord, on veut décarboner notre économie, donc plus de voitures électriques, on remplace des systèmes de chauffage dans des

bâtiments, tout ça va se faire graduellement, mais tout ça donc met une pression sur le réseau, donc autant sur le réseau de distribution, le réseau de transport, jusqu'à la capacité de produire de l'énergie.

5 Alors, graduellement, selon la courbe qui a été prévue – enfin, qui a été calculée, donc d'ici 2035, on devrait, le Québec, Hydro-Québec donc devrait être en mesure de produire 60 térawattheures. 60
10 térawattheures, ça signifie entre 8 000... mettons, autour de 10 000 mégawatts de puissance additionnelle.

10 9 000 mégawatts, pour vous donner un ordre de grandeur, pour ceux qui connaissent le centre Bell à Montréal, le centre Belle, c'est environ cinq mégawatts de consommation annuellement, ça donne un ordre de grandeur.

15 Alors, comment on va faire pour rencontrer les besoins en énergie au Québec en termes de production, donc ce qu'on espère faire, donc d'ici 2035, voyez-vous, répartition de l'utilisation d'électricité supplémentaire à l'horizon de 2035, donc le 60 térawattheures, comment il sera réparti, donc il y a 40 % de cette nouvelle capacité de produire qui serait utilisée à l'électrification du transport et à la décarbonation des bâtiments, ce dont je parlais il y a quelques minutes.

20 Il y a 35 % qui serait utilisé à la décarbonation des procédés industriels, parce que les grandes industries au Québec, évidemment, ont des procédés industriels et ils utilisent encore beaucoup de l'énergie... bien, une énergie à base de source fossile.

25 Et 25 % pour la croissance économique, donc croissance économique ici, parce que, bien, il faut créer de la richesse, créer de la richesse, ça veut dire créer de la richesse pour payer les services publics, je dirais, du Québec, donc pour créer des emplois, donc des revenus au gouvernement pour payer un peu tout ça. Donc, on constate que c'est un grand projet de société, même d'ici 2035. Comme je l'ai mentionné, ce n'est pas que la produire, c'est aussi la transporter, l'énergie, mais concentrons-nous ici sur la production.

30 Je vous parle de ça ici, mais encore une fois, c'est le plan d'action qui a été déposé à l'automne 2023. Le projet ici qui est à l'étude a été sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres en 2021 pour répondre à des besoins en énergie estimés à partir de 2026-2027.

35 Donc, comme je le mentionnais d'entrée de jeu, l'éolien au Québec s'est développé beaucoup par les producteurs privés, donc en collaboration avec des communautés locales et des communautés autochtones. Hydro-Québec était davantage dans un rôle d'acheteur, donc on lance un appel d'offres, comme mon collègue Michael l'expliquait, il y a des soumissions qui sont déposées, et il y a un choix qui est fait sur la base des coûts au kilowattheure, et le coût le plus avantageux en termes donc d'achat d'électricité pour répondre aux besoins des québécois.

40

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rousseau?

5 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'était votre dernière diapositive?

15 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui, et je vais arrêter le partage. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

20 D'accord, merci beaucoup. J'aurais une question, madame notre intervenante de tout à l'heure s'interrogeait au niveau de l'équilibre, l'équilibre entre les impacts, la consommation de ressources et le développement de ces projets-là.

25 Il y a quelque chose qui n'apparaît pas dans votre présentation, c'est le volet économie d'énergie. Là, on sent qu'il y a une volonté d'augmenter le nombre de mégawatts produit dans un horizon de temps qui est quand même court.

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

30 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

35 Donc, est-ce que cet élément-là est aussi mis de l'avant dans la réflexion qu'Hydro-Québec a pour réussir à atteindre ses objectifs?

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

Absolument. C'est vrai, je ne l'ai pas mentionné, mais regardez, je vais... ici.

40 Alors, la question est tout à fait pertinente. Dans le plan d'action d'Hydro-Québec, il y a cinq

grandes priorités; bon, la première, c'est d'améliorer la qualité du service, parce que si on électrifie davantage, on sera plus dépendant du service, il y a encore beaucoup de pannes, on veut améliorer la performance du réseau.

5 La deuxième grande priorité, qui vient avant celle même de produire, est d'accompagner la clientèle à mieux consommer l'énergie. Et il y a un grand objectif qui est prévu en termes d'efficacité énergétique, c'est un objectif d'atteindre d'ici 2035 donc 21 térawattheures en termes d'économie d'énergie.

10 Et Hydro-Québec a la ferme intention d'accompagner ses clients avec un soutien financier pour l'achat d'équipements plus performants d'un point de vue énergétique, et aussi au niveau des entreprises en termes de soutien technique, entreprises de toute grandeur qui peuvent passer de la petite PME jusqu'à la grande industrie qui doit revoir ses procédés industriels.

15 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rousseau, 21 térawattheures, ça correspond à quoi, en quel pourcentage de l'ensemble des térawattheures produits actuellement, mettons?

20 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Oui, ça correspond à la production annuelle donc de la centrale Manic-5 et la Romaine combinées ensemble, là.

25 Donc, c'est un objectif qui est ambitieux, qui est ambitieux, et c'est un objectif qui va reposer sur les épaules de toutes les tranches, je dirais, de clientèles, autant le résidentiel, le commercial que la grande industrie.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

35 Et maintenant, si on revient à l'échelle de notre projet, le projet pour lequel on est ici ce soir, et qu'on parle de GES, est-ce que c'est possible de nous dire, comme on est déjà dans un contexte au Québec d'énergie verte, on est gâté par rapport à ça, ça serait quoi les réductions de GES qu'un projet comme le projet Canton MacNider pourrait permettre?

40 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Bon, je ne prétends aucunement que je serai capable de répondre précisément à cette

question-là. Pour l'instant, je nous ramènerais à la diapo qu'on voit ici.

5 Encore une fois, Hydro-Québec, on produit de l'énergie à 99.6 % verte, renouvelable, donc pratiquement 100 % et même encore, malheureusement, on consomme encore de l'énergie... 50 % de l'énergie qui est consommée au Québec provient donc de sources fossiles.

10 Alors, c'est sûr que si on veut répondre davantage aux besoins et qu'on favorise une source d'énergie propre comme l'éolien, bon, l'énergie produite à partir du vent. Et je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a pas d'impacts aux différentes sources de... il y a différentes filières de production d'énergie, chaque filière a des impacts, mais il y a certaines filières qui ont plus d'impacts que d'autres.

15 Mais il ne demeure pas moins qu'en termes de production d'énergie, si on remplace une consommation d'énergie à partir de sources fossiles par une source d'énergie propre, bien, il y a assurément une réduction de GES, à ce moment-là, dans l'atmosphère.

Maintenant...

LA PRÉSIDENTE :

20 Bien, écoutez, on va aller du côté du ministère de l'Économie, Innovation et Énergie.

25 Madame Grenier, je vous poserais la même question à vous, est-ce que vous, de votre côté, avec le projet qu'on a à l'étude, donc le projet Canton MacNider, est-ce que vous êtes capable de nous dire où on récupère, qu'est-ce que ça permet comme diminution des émissions de GES?

M^{me} MAUDE GRENIER-HAMEL :

30 Malheureusement, je ne suis pas capable de répondre pour un projet spécifiquement.

35 Par contre, ce que je peux affirmer, c'est que dans le cadre du PGIRE, du plan de gestion intégré des ressources énergétiques, c'est un aspect qui va être évalué pour comparer les filières entre elles.

40 Et dans les scénarios, en fait, madame le disait, il faut aussi miser sur la diminution de notre consommation d'énergie, donc dans ce projet-là, on va élaborer des trajectoires possibles de demandes énergétiques d'ici 2050, et des trajectoires possibles d'approvisionnement énergétique pour répondre à la demande.

45 Donc, on va se questionner sur la demande qu'on veut générer au Québec en énergie, sur est-ce qu'on souhaite la limiter ou non, qu'est-ce qu'on souhaite encourager comme type de demande énergétique, et pour répondre à cette demande-là, les différentes filières énergétiques vont être

comparées en termes notamment d'émission de GES, parce que l'objectif du gouvernement du Québec demande la carboneutralité d'ici 2050. Donc, c'est une contrainte qu'on se met dans nos projections énergétiques, donc dans tous les cas, l'objectif est d'arriver en 2050 à la carboneutralité par une filière énergétique ou par une autre.

5

Donc, je ne suis pas capable de répondre pour un projet spécifiquement, mais c'est certain que tout le monde rame en ce sens pour mettre fin aux émissions de GES du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

10

D'accord. J'aurais une dernière question pour vous.

Le plan de gestion que vous évoquez, qu'est-ce que c'est son échéancier d'élaboration, de publication et de mise en oeuvre?

15

M^{me} MAUDE GRENIER-HAMEL :

Oui. Bien, en fait, l'élaboration s'est entamée cet hiver. Présentement, la ministre Fréchette est en tournée régionale dans toutes les régions du Québec pour entendre justement la vision des différentes parties prenantes, des citoyens, des élus, des consommateurs d'énergie de toutes sortes, des producteurs également, ce qui va alimenter les travaux, bien sûr.

20

Légalement, dans le cadre du projet de loi 69, il est prévu que ce PGIRE-là soit déposé au plus tard à l'Assemblée nationale le 1^{er} avril 2026, donc dans moins d'un an.

25

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci beaucoup, je vous remercie.

30

Madame Vachon- Robillard, est-ce que vous avez une deuxième question?

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

Oui. Une autre des inquiétudes de notre collectif, c'est au niveau du son des éoliennes et de la possibilité d'avoir des impacts comme le trouble du sommeil, les impacts de santé.

35

Alors, de façon générale, au Québec, les éoliennes étaient quand même positionnées loin des maisons, c'était quand même des petites éoliennes, et là, on a des chercheurs acousticiens qui nous disent que plus la gamme de puissance des éoliennes est grande, plus l'impact nauséogène devient important.

40

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, je n'ai pas compris, l'impact, quoi? Répétez-moi ce que vous venez de dire.

5 **M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :**

Nauséogène.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Nauséogène.

15 **M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :**

L'impact nauséogène, qui donne la nausée.

LA PRÉSIDENTE :

20 OK, d'accord.

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

25 En fait, les gens qui sont sensibles au mal des transports sont les personnes les plus sensibles aux problèmes avec les éoliennes, et ce n'est pas le son audible qui cause ça, c'est les infrasons, mais aussi les variations d'amplitude du son, et ça, c'est peu étudié dans les BAPE précédents des éoliennes.

30 Il y a, entre autres, un citoyen qui a bien démontré, Hans Moreau, dans le BAPE des neiges, a bien démontré que les façons d'analyser les sons des éoliennes n'est pas adéquat par rapport à ce qui cause vraiment les problèmes de santé ou les dérangements chez les riverains. Et il y a assez de témoignages, notamment dans des vidéos qu'on a pu voir, des gens aux États-Unis, des gens en Ontario, des gens en France qui souffrent vraiment des éoliennes mises trop près des maisons. Et là, ça augmente avec la puissance et la grandeur des éoliennes.

35 Et d'ailleurs, l'OMS dit que le sommeil commence à être altéré à partir de 35 dBA, mais c'est une limite de 40 dBA qu'on comprend qui est autorisée pour les éoliennes. Alors, on se demande – on aimerait, en fait, qu'il y ait des études qui prouvent que ce n'est pas nocif et que ça ne le sera pas, mais surtout, aussi, je voudrais savoir qui va être responsable si ça a été mal étudié, qu'on a regardé dans un angle mort, qu'on n'a pas vu vraiment ce qui pouvait être problématique avec le son des éoliennes et
40 que les riverains ont des dommages et ont des problèmes de santé.

5 Est-ce qu'ils vont avoir vraiment des réels recours pour que justice soit faite même s'ils sont peu nombreux? Parce que c'est ça qui arrive, c'est les gens les plus proches, et ça reste que c'est un petit pourcentage, donc est-ce que ces gens-là vont quand même avoir un moyen d'avoir un vrai recours, parce qu'en ce moment, on sent que c'est mal étudié et mal pris en compte, et je voudrais voir c'est quoi les efforts qui sont faits puis les garanties qui sont offertes à la population en ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

10 Bon, on va commencer par l'augmentation de la puissance des éoliennes et quels effets ça peut avoir au niveau de la santé.

15 Donc, on va aller auprès de la représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux pour qu'elle nous fasse le point sur ces aspects-là, compte tenu que maintenant, on a des éoliennes à six ou sept mégawatts.

Bonsoir, madame Aubé-Maurice.

M^{me} JOANNE AUBÉ-MAURICE :

20 Oui. Bonsoir, tout le monde. Merci pour la question.

25 En fait, on a une recension de la littérature récente de l'année dernière de l'INSPQ qui a revu l'ensemble des impacts potentiels recensés dans la littérature par rapport aux éoliennes, et il n'y a pas d'effets documentés avérés sur la santé physique des individus, que ce soit au niveau de la santé auditive ou des risques associés par exemple aux perturbations du sommeil ou encore au niveau cardiovasculaire ou au niveau des cancers.

30 Les principaux risques, en fait, qui sont recensés et qui l'étaient déjà auparavant d'ailleurs, sont davantage associés aux effets de dérangement et de nuisance qui sont quand même des impacts importants à considérer pour la population. Ça fait que c'est vraiment sous cet angle-là que la santé publique analyse les dossiers en lien avec les développements éoliens pour s'assurer de minimiser le risque de nuisance et de dérangement.

35 C'est un risque qui va être plus souvent occasionné par, par exemple, le bruit, mais aussi le bruit potentiel. Puis ce n'est pas nécessairement lié au niveau de dBA, mais bien à la perception qu'en ont les gens, et ça, ça peut être influencé par divers autres facteurs non acoustiques qui peuvent venir accentuer l'effet de nuisance, par exemple, du bruit éolien.

40 Par exemple, les flashes lumineux peuvent être un exemple, l'impact visuel, la redistribution des retombées inévitables ou tout autre enjeu qui peut venir altérer le bien-être de la population, ça fait que

tout ça se cumule.

5 Pour ce qui est des infrasons, il n'y a pas non plus, dans la littérature, d'impacts recensés sur la santé des individus. Et vous avez raison, une des choses qui peut accentuer la nuisance, souvent, ça va être l'amplitude de variation au niveau sonore qui, elle, peut être un autre facteur de nuisance lié au bruit. Encore ici, on est sur les impacts davantage psychosociaux qui sont aussi importants à considérer, mais on n'est pas sur des impacts avérés sur la santé physique de la population.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais vous entendre, madame a mentionné un seuil de 35 dBA, j'aimerais avoir votre opinion sur ce seuil-là par rapport au seuil de 40 qui est utilisé par le ministère responsable de l'environnement?

15 **M^{me} JOANNE AUBÉ-MAURICE :**

20 Bien, à ma connaissance, pour ce qui est de l'OMS, on regarde pour le 40, 45 dBA pour s'assurer que la population n'est pas affectée de façon... ne dépasse pas certains seuils. Mais c'est des seuils qui sont relatifs, parce que la littérature scientifique autour du bruit en général nous dit que même en deçà des seuils, les gens peuvent percevoir du dérangement et de la nuisance, et qu'il faut quand même s'en préoccuper.

25 Ça fait qu'il n'y a pas de seuil qui permet de dire que la population est à l'abri des impacts du bruit au plan psychosocial, il faut absolument aller bien au-delà du calcul des seuils pour pouvoir apprécier la problématique.

30 Puis c'est pour ça que dans tous les travaux en cours autour des éoliennes et de la santé, ce qui ressort, c'est que si un promoteur doit établir une distance à respecter, bien, ça doit se faire avec la participation de la population impactée pour essayer de voir qu'est-ce qui, dans le contexte, va être une distance jugée raisonnable et socialement acceptable pour la population pour tenir compte à la fois du bruit, mais des autres caractéristiques propres au contexte et au projet éolien.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup.

40 J'irais vers monsieur Prina. Est-ce que quand vous avez déterminé l'emplacement des éoliennes, bon, c'est sûr qu'il y a une question de ressource de vent, mais est-ce que vous avez considéré ce que la représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux vient de dire; est-ce que vous avez considéré l'environnement immédiat, l'environnement humain immédiat de l'éolienne pour essayer d'en atténuer le plus possible la nuisance, nonobstant les seuils qui s'appliquent?

M. ALBERTO PRINA :

5 Oui, alors pour répondre, je pourrais commencer pour dire, dans la phase de planification d'où on doit s'installer avec les éoliennes, il y a une partie qui mène à, nous, considérer le vent. Après, il y a toute une partie itérative, après ça, en regardant carrément tout ce qui est environnemental, tout ce qui est social.

10 Dans un point de vue social, nous, on a collaboré de façon très proche avec tous les propriétaires fonciers, on a une grosse base de propriétaires fonciers qui ont, je vais dire, signé, qui font partie de la propriété collective de parcs de la zone d'étude. On mettra en place aussi carrément des comités de suivi pendant la phase de construction, d'exploitation pour chercher de répondre de façon la plus pertinente possible aux griefs soulevés au cas où par les gens du milieu local.

15 Et après, carrément, un deuxième point, ici, on a fait aussi dans un point de vue de modélisation sonore, on a fait une étude et on a placé des éoliennes pour minimiser exactement ça.

20 Si vous voulez, on peut aussi, on a des diapositives, on a un expert sonore qui peut aussi donner des précisions sur ce qu'on a fait jusqu'à ce moment pour, en fait, réduire le plus possible l'impact sonore et rester sous le seuil prescrit.

LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous dirais peut-être que pour tout de suite, on va limiter les présentations.

30 Par contre, madame avait un point qui était quand même assez important, c'est quels sont les recours qu'un citoyen qui vit à proximité de votre parc, qui vit même très près, on va dire, d'une éolienne et qui subit des nuisances. Et là, on parle... madame du MSSS parlait d'impacts psychosociaux, de dérangements, c'est beaucoup plus difficile à quantifier qu'un seuil de bruit, là, ça, mais qu'est-ce que vous prévoyez pour soit indemniser, soit accommoder des personnes qui viendraient vous voir se plaignant d'un dérangement lié aux éoliennes?

M. ALBERTO PRINA :

35 Je dirais c'est une question un peu difficile à répondre, parce que carrément, c'est ça, ça dépend de qu'est-ce que c'est, le dérangement. Je vais revenir à...

LA PRÉSIDENTE :

40 Voulez-vous prendre la question en délibéré puis nous revenir un peu plus tard avec une réponse à laquelle vous aurez réfléchi?

M. ALBERTO PRINA :

5 Oui, on peut... bien, je peux faire ça, je peux juste mettre un coup juste là, maintenant, du fait que je pense que la chose la... qu'on a, la chose qu'on peut utiliser dans la phase d'exploitation, c'est vraiment les comités de suivi pour se rapprocher aux gens qui sont proches des éoliennes, qui sont proches du collectif local. Ce qu'on a utilisé, c'est vraiment ça.

LA PRÉSIDENTE :

10 Qui est sur le comité de suivi?

M. ALBERTO PRINA :

15 Bien, ça serait un comité de suivi, après, c'est à établir encore, mais comme on a le comité de suivi de Saint-Damase 1, c'est ça, un comité de suivi qu'on a des participants locaux, qu'on a des participants du milieu d'accueil ou de la municipalité, MRC, qui peuvent répondre, en fait, aux griefs de l'agent, s'il y en a.

20 Et si on est chanceux, dans le milieu local où on s'installe, on sait très bien où on va s'installer, on a presque une dizaine d'années d'exploitation ici, ça fait qu'un des atouts vraiment ici, c'est qu'on n'a pas beaucoup d'inconnu dû au fait que c'est... on s'installe là où on est déjà.

LA PRÉSIDENTE :

25 Et par rapport au projet existant, donc à SD1, est-ce que vous avez déjà eu des contacts avec des citoyens qui se seraient plaints de dérangement, est-ce que c'est déjà arrivé depuis sa mise en opération?

M. ALBERTO PRINA :

30 Pour cette question ici, je pense que je pourrais passer la question pour donner des exemples à Simon Bélanger, qui est ici depuis la construction du parc de Saint-Damase 1, et il est l'exploitant, pour donner peut-être quelques exemples de problématiques qui sont sorties de l'exploitation de Saint-Damase 1 et comment on les a gérées.

LA PRÉSIDENTE :

35 D'accord.

40

M. SIMON BÉLANGER :

Oui, bonsoir, Simon Bélangier,

5 Donc, dans le fond, moi, je suis le gestionnaire du site existant ici, Saint-Damase 1, donc je vis dans la communauté puis j'interagis avec les gens qui habitent le parc éolien.

10 Donc, dans mon mandat, j'organise justement le comité de suivi qui se réunit à chaque année pour prendre le pouls un peu de la situation. Les gens aussi peuvent... peuvent communiquer avec moi, là, librement, je les rencontre sur la rue, au dépanneur.

15 Donc, au cours des années, au fil des années, ça fait dix ans maintenant que le parc existant opère, alors il y a eu quelques incidents mineurs, si on pourrait dire, que les gens m'ont appelé : « Ah, l'éolienne fait un bruit un petit peu différent », donc là, bon, je vais sur le site, je constate la chose, puis là, rapidement, on se mobilise pour régler la situation.

20 Donc, t'sais, il n'y a pas eu de situation prolongée, de désagrément prolongé, on essaie d'être proactif autant que possible. C'est sûr que les éoliennes, elles sont là, on les entend, elles font du bruit, mais c'est toujours à un niveau qui est acceptable, disons, dans le milieu, là, c'est comme... c'est ça fait partie du milieu.

Si on a une problématique justement qui se soulève, on va faire les efforts nécessaires pour.

25 Je ne sais pas si ça répond à la question.

LA PRÉSIDENTE :

30 Bien, je comprends que dans vos dix ans d'opération, vous n'avez jamais été confronté à un problème, on va dire, pas juste de bruit, mais de quelqu'un qui se plaignait, qui était dérangé, que son sommeil était troublé, qui vivait difficilement à proximité des éoliennes?

M. SIMON BÉLANGER :

35 Non, ce n'est pas arrivé. C'est sûr que c'est arrivé, des fois, qu'on a eu des observations qui étaient utiles, donc un petit nouveau bruit qui n'était pas là avant, on le répare, mais sinon, on n'a pas eu de problématiques.

LA PRÉSIDENTE :

40 OK, parfait.

Je terminerais ma tournée auprès de madame Caron, qui vit dans la communauté ici, madame Vanessa, il faut que je précise, qui vit dans la communauté ici.

5 Est-ce que vous, vous avez des échos de vos citoyens qui viennent vous voir à la municipalité pour vous dire : « Ça nous dérange, on ne vit pas bien avec les éoliennes » ou est-ce que vous n'avez pas connaissance de telles plaintes?

M^{me} VANESSA CARON :

10 Je ne peux pas parler pour plusieurs années, parce que je suis à la municipalité depuis 2023 seulement.

LA PRÉSIDENTE :

15 OK.

M^{me} VANESSA CARON :

20 Mais pour le moment où est-ce que je suis présente finalement, tout ce que je peux dire, c'est qu'on n'a eu aucune parole négative ou questionnement négatif en lien avec des problématiques au niveau, bon, on parle de sommeil, on parle de bruit excessif, quoi que ce soit.

25 J'irais dans le même sens que monsieur Bélanger, ce qu'on a répertorié, souvent, les appels que j'ai reçus, c'est pour dire : « Là, il y a quelque chose qui ne marche pas, parce que ça fait plus de bruit qu'à l'habitude », ça fait qu'à ce moment-là, il y avait toujours comme un relais qui se faisait avec monsieur Bélanger pour constater, finalement, la problématique.

30 Mais sinon, au niveau l'acceptabilité sociale, on n'a jamais eu de plainte à ce niveau-là. J'ai quand même fouillé, fait mes recherches aussi au niveau des dossiers, puis il n'y a jamais eu de regroupement de citoyens ou de citoyennes qui se sont plaints par rapport au projet Saint-Damase 1.

LA PRÉSIDENTE :

35 D'accord, je vous remercie beaucoup.

Madame Vachon-Robillard, je pense qu'on a fait un peu le... on est allé le plus loin qu'on pouvait avec votre question.

40 On va maintenant passer à monsieur Alexandre Richard, au téléphone.

CITOYEN
M. ALEXANDRE RICHARD

5 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bonsoir, monsieur Richard. Alors, on vous écoute pour votre première question.

M. ALEXANDRE RICHARD :

15 Excellent.

Donc, ma première question, c'est par rapport, en fait, je vais la formuler, là; est-ce que vous pouvez répondre, je demande à l'initiateur, en fait, et les parties prenantes qui font partie du projet, est-ce que c'est possible de répondre par écrit – en différé, ce n'est pas obligé d'être immédiatement, bien sûr – mais est-ce que ça serait possible de répondre par écrit à l'ensemble des questions qui sont intégrées dans les requêtes d'audience pour éviter les redondances, juste de répondre aux questions qui sont déjà intégrées dans l'ensemble des requêtes d'audience qui ont été déposées à la commission?

25 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Richard, ce n'est pas vraiment comme ça que ça fonctionne. Si vous avez des questions précises aujourd'hui, je vous demanderais de les poser, mais d'emblée, on ne demandera pas à l'initiateur de prendre votre requête puis d'y répondre par écrit point par point.

30

Si vous avez des questions ici à discuter pour qu'on fasse le tour avec l'initiateur et les personnes-ressources, il n'y a aucun problème, on est là pour ça, mais d'y aller qu'ils prennent votre requête et qu'ils répondent point par point par écrit, pour le moment, la commission ne voit pas vraiment la plus-value.

35

On veut faire bénéficier le plus de personnes possibles de vos interrogations, ça fait qu'allez-y avec vos interrogations verbales, et on va essayer de fournir des réponses ce soir. Et si ce n'est pas possible, bien, on les prendra en délibéré.

40

M. ALEXANDRE RICHARD :

Non non, c'est juste que c'est pour éviter la redondance, toutes ces questions-là, je ne les poserai pas, elles sont déjà écrites, je vais en poser d'autres.

Mais l'initiateur, la commission aurait quand même un gain par rapport à ça, on éviterait toutes les transcriptions, ça serait un gain important de temps, on pourrait optimiser nos questions.

Je vais poser ma deuxième question, puis je vous laisse réfléchir à ma première.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, d'accord, je réfléchis. Allez-y, posez la deuxième.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc, considérant l'accroissement des superficies dénudées ainsi que des chemins, quels sont les impacts et effets cumulatifs du projet concernant le régime hydrologique du bassin hydrographique impacté?

Autrement dit, en considérant l'ensemble des autres usages qu'il y a alentour du projet dans la zone d'étude, l'impact du projet va s'ajouter, il va y avoir des superficies qui vont être impactées, dénudées, il va y avoir des chemins qui vont être élargis, c'est quoi les impacts puis les effets cumulatifs du projet sur le régime hydrologique du bassin hydrographique qui est impacté? C'est ma question.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, c'est très clair, monsieur Richard. On va passer la question à monsieur Prina.

M. ALBERTO PRINA :

Et moi, je vais passer à la question à Adele Lamarche, on a une présentation qui... non, OK, on n'a pas de présentation, madame Lamarche va répondre d'emblée.

M^{me} ADELE LAMARCHE :

Oui, merci. Donc, Adele Lamarche.

Donc, oui, les impacts au niveau du régime hydrologique sont principalement causés par l'installation de ponceaux. Donc, les ponceaux vont être dimensionnés en fonction des caractéristiques

des cours d'eau au point de franchissement et conçus pour laisser le libre passage de l'eau, le libre passage des poissons, donc ils ne devraient pas rétrécir de manière notable l'écoulement des eaux dans le régime hydrographique.

5 Effectivement, il va y avoir des chemins qui vont être construits à proximité pour traverser les cours d'eau, donc oui, des superficies qui vont être gravelées éventuellement, donc des chemins de terre.

10 En construction, c'est sûr qu'il y a beaucoup de mesures d'atténuation qui peuvent être mises en place pour réduire l'apport de sédiment dans les cours d'eau lors de l'installation de ponceaux et lors des aménagements de chemins, donc des barrières à sédiment.

15 Mais une fois les travaux terminés, les ponceaux bien conçus, la végétation riveraine recréée en bordure des ponceaux, il n'y a pas d'impacts notables au niveau du régime hydrographique d'écoulement des eaux, donc pas d'impacts non plus cumulatifs, le réseau hydrographique demeure le même.

LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, madame Lamarche.

Alors, monsieur Richard, est-ce que vous avez bien compris la réponse?

M. ALEXANDRE RICHARD :

25 Oui. Est-ce que le ministère a un avis là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

30 On peut lui demander si le ministère a un avis sur l'impact du projet sur le réseau hydrographique.

Monsieur Borduas, est-ce que d'emblée, même si votre analyse n'est pas complétée, vous anticipez des impacts particuliers sur le réseau hydrographique ou l'installation de ponceaux selon les normes irait dans un sens qui vous satisferait?

35 **M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Oui, Alexandre Borduas du ministère de l'Environnement.

40

5 En ce moment, ce qu'on peut vous dire, justement, comme on est dans la période de recevabilité puis ça a été complété, qu'il n'y a aucun élément qui a été soulevé par les experts qui ont analysé l'étude d'impact jusqu'à maintenant. La mesure qui a été proposée par l'initiateur va être analysée plus en profondeur dans l'étape d'acceptabilité environnementale.

10 Ce que je peux vous dire en ce moment, c'est l'approche qu'on préconise tout le temps, c'est l'évitement en premier. L'initiateur doit nous démontrer qu'il a fait un effort d'évitement, autant milieux humides, que ce soit milieux humides, hydriques aussi, fauniques, de nous démontrer tous ses efforts d'évitement.

15 Par la suite, s'il n'y a pas moyen d'éviter, il doit nous démontrer la minimisation, puis c'est justement dans les prochains jours, semaines qu'on va pouvoir analyser en profondeur tous ces efforts qui ont été faits.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, je vous remercie beaucoup.

20 Madame Lamarche, j'aurais peut-être une petite question, on va dire secondaire, qui découle de celle de monsieur Richard.

À certains endroits, je pense que vous avez des ponceaux qui font 25 mètres, est-ce que c'est bien ça?

M^{me} ADELE LAMARCHE :

25 Dans le fond, dans l'étude d'impact, vu qu'on n'avait pas fait la conception détaillée de chacun des ponceaux, effectivement, on est allé avec le pire scénario, donc c'est vraiment le pire, 25 mètres de long.

30 Mais ça va être analysé au cas par cas dans le cadre des demandes d'autorisations ministérielles, vraiment la conception finale, l'ingénierie détaillée des ponceaux. Donc, oui, ça peut aller assez loin en fonction de la largeur des chemins, mais ça serait le pire scénario.

LA PRÉSIDENTE :

35 Et est-ce que si on se rend à cette longueur-là, est-ce que la conception du ponceau assure quand même une minimisation des impacts sur les populations de poissons qui transiteraient dans le ponceau?

40

M^{me} ADELE LAMARCHE :

5 C'est sur qu'il y a beaucoup de guides qui existent pour dimensionner, concevoir les ponceaux, donc c'est sûr que la longueur fait partie des critères de conception, donc oui, effectivement, plus il est long, il y a différents systèmes de conception de ponceaux – puis là, je ne suis pas ingénieure – mais oui, ça existe, il y a des guides, puis ça va être soumis au ministère de l'Environnement, donc évalué au cas par cas également.

LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie beaucoup.

Monsieur Richard, c'était donc les réponses à votre deuxième question.

15 Si on revient à la première, qui était de poser, de demander au promoteur de répondre par écrit à l'ensemble des questions que vous avez inscrites dans votre requête, ce que la commission décide, c'est qu'elle va les étudier une par une et elle va poser par écrit celles qu'elle juge pertinentes pour son enquête.

20 Ça fait qu'on va y aller de cette façon-là, donc dans les jours qui vont venir, la commission va reprendre votre requête, va l'analyser, sélectionner les questions qui, pour elle, font avancer l'analyse, et les poser par écrit à l'initiateur.

M. ALEXANDRE RICHARD :

25 C'est bien. Si vous me permettez, je vais peut-être aussi... je n'ai pas lu et entendu les autres requêtes aussi, peut-être que dans d'autres requêtes d'autres gens qui ont déposé, les requérants, peut-être qu'il y a aussi des questions pertinentes à l'intérieur.

LA PRÉSIDENTE :

30 C'est une excellente suggestion, on va regarder ça aussi. Je vous remercie beaucoup, et on passe à madame Morand, qui est à distance.

35 **REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC**

M^{me} LOUISE MORAND

M^{me} LOUISE MORAND :

40 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame Morand.

5 **M^{me} LOUISE MORAND :**

Vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

10

Oui, on vous entend, on vous voit.

M^{me} LOUISE MORAND :

15

Merci. Alors, Louise Morand du Regroupement vigilance énergie Québec.

Alors, j'ai une question qui va un peu dans le sens de celle qu'avait posée madame Vachon, mais appliquée aux animaux.

20

En fait, on voit dans l'étude d'impact que la moyenne de bruit établie pour la faune aviaire et la faune, les chiroptères et la faune en général, est jugée faible avec une moyenne de décibels à moins de 50 décibels.

25

Cette moyenne, on apprend dans l'étude d'impact qu'elle a été établie avec des capteurs sonores, en tout cas, une simulation de capteurs sonores établis à deux kilomètres des tours. Alors, pour mieux évaluer l'impact du bruit des éoliennes directement dans l'habitat des populations animales, dont les mammifères, les oiseaux, est-ce qu'il serait possible d'avoir des données pour indiquer quelle serait la puissance sonore des bruits des éoliennes dans un périmètre de 10, de 100, de 500 mètres?

30

LA PRÉSIDENTE :

Question très claire. Monsieur Prina?

M. ALBERTO PRINA :

35

À monsieur St-Georges.

LA PRÉSIDENTE :

40

Monsieur St-Georges, on vous écoute.

M. MARIO ST-GEORGES :

Oui, Mario St-Georges.

5 En fait, ce qui se passe, c'est qu'au niveau de la réaction de la faune au bruit, évidemment, c'est un peu variable selon les espèces. Généralement, on va considérer qu'il peut y avoir un dérangement qui va commencer à partir de 50 décibels au-dessus du bruit ambiant, parce que le bruit ambiant, évidemment, fait en sorte que ça vient couvrir en partie le bruit des éoliennes.

10 Pour ce qui est d'établir des seuils ou des distances par rapport à l'emplacement des éoliennes, je demanderais que c'est plutôt l'expertise des gens en son qu'en faune, si je peux dire, ça fait que... mais c'est ça, ce que je peux vous dire, c'est que par exemple, pour ce qui est des oiseaux, les oiseaux perçoivent les sons presque comme l'être humain, donc à ce moment-là, c'est un peu les mêmes seuils qui peuvent être appliqués à l'humain qui sont appliqués aussi au niveau des oiseaux.

15 On sait que pour ce qui est de... il y a eu de nombreuses études qui ont été faites le long d'axes routiers notamment, et compte tenu que les oiseaux vont défendre un territoire en chantant, c'est poétique, mais c'est ça, donc ils défendent leur territoire en chantant, donc si le bruit ambiant est élevé, ils vont avoir davantage tendance à tenter de réaffirmer les limites de leur territoire, et à passer moins de temps à s'alimenter ou à alimenter leur nichée, donc il peut y avoir un effet sur les succès de reproduction.

20 Par contre, dans le cas de parcs éoliens comme tels, les bruits qui ont été relevés à tout le moins ne semblaient pas poser de problème. Voilà.

25 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup.

30 Madame Morand, est-ce que vous avez une deuxième question?

M^{me} LOUISE MORAND :

35 Oui. En fait, la deuxième question, c'est dommage, je n'ai pas eu la réponse à la première, parce que ça allait dans un complément d'information. Afin de mieux évaluer si...

LA PRÉSIDENTE :

40 Voulez-vous la... allez-y, je vous laisse aller.

M^{me} LOUISE MORAND :

Oui. Afin de mieux évaluer s'il existe des zones refuges entre les tours d'éoliennes pour les populations animales au sein du territoire forestier qu'ils occupent, alors j'aimerais savoir quelles sont les distances séparatrices minimales et maximales entre les éoliennes?

LA PRÉSIDENTE :

Pour avoir des zones de refuge ou juste dans le projet, là?

M^{me} LOUISE MORAND :

Oui, bien, c'est-à-dire qu'une éolienne fait entre 102 et 106 décibels, la distance prise pour calculer l'impact sonore est une moyenne à deux kilomètres. J'aurais aimé savoir, à 10 mètres, à 100 mètres, à 500 mètres, quel est ce niveau de puissance en décibels?

LA PRÉSIDENTE :

OK.

M^{me} LOUISE MORAND :

On n'a pas la réponse, mais quelle est la distance séparatrice minimale et maximale entre les éoliennes pour évaluer un peu les animaux, à quelle distance minimale et maximale ils peuvent être d'une tour.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Alors, on va revenir à la première question. Donc, je pense que la suggestion de monsieur St-Georges à l'effet que peut-être que votre expert en climat sonore pourrait peut-être nous éclairer sur la diminution du bruit à 10 mètres, 50 mètres par rapport à la tour pour, après ça, aborder la deuxième question de madame Morand, à savoir c'est quoi les distances qu'il y a entre les éoliennes de votre projet.

Donc, on y va avec le bruit.

M. ALBERTO PRINA :

5 Je vais demander alors à notre expert de DNV Aren Nercessian. En fait, je pense que la bonne façon, c'est de commencer avec une explication de comment est-ce que vraiment le bruit varie avec la distance, et après, on va aller...

LA PRÉSIDENTE :

10 Monsieur, n'oubliez pas de vous nommer avant de commencer.

M. AREN NERCESSIAN :

15 OK. Aren Nercessian, moi, je suis de DNV, un consultant en acoustique, mais aussi en renouvelable. Ça fait une quinzaine d'années que je modélise des parcs éoliens du côté sonore, pas juste de l'éolien solaire, du stockage, et ça fait longtemps que je fais ça au Québec et ailleurs au Canada et aux États-Unis.

20 Alors, pour la question de comment se propage le bruit d'une éolienne, oui, en effet, la puissance sonore varie à peu près de 102 à 106, des fois un peu plus, ça dépend du modèle, ça dépend de beaucoup de choses, mais c'est dans les centaines de dBA.

Mais ça, c'est une puissance sonore, ce n'est pas la même chose que la pression sonore qu'on entend, ça, c'est ce qui est émis par l'éolienne, ce qu'on entend, c'est la pression sonore.

25 Alors, juste comme à titre indicatif, à une hauteur de moyeu d'une centaine de mètres, je pense qu'on est à 110. Il y a une puissance de 100 quelques, je pense que c'est à 105 dB, dans ce cas-ci, qu'on a modélisé. Au sol même, à la base de la tour, on va entendre une soixantaine de dB, déjà, en partant, à la base de la tour.

30 À partir de là, ça dépend de certains facteurs. Je peux donner, alors pour la modélisation qu'on vient de faire, pour ce parc, la maison la plus proche qui est assujettie au 40 dB, et qui est, je pense, assez proche de cette limite, se trouve à 611 mètres de l'éolienne la plus proche.

35 Alors, à peu près à 600 mètres, 500, 600 mètres, c'est là qu'on commence à avoir les 40 dB. Alors, 600 à la base de la tour, puis progressivement, ça va jusqu'à 40 dB vers 500 mètres d'une tour. Ça, c'est pour une éolienne, bien sûr, si on en met plusieurs, ça change.

40 Je pense que... je crois que ça répond plus ou moins à la question.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, madame Morand qui voulait avoir une évaluation à 10 mètres ou à 100 mètres, on peut penser que la diminution de dB est quand même très progressive...

5

M. AREN NERCESSIAN :

Oui.

10

LA PRÉSIDENTE :

... si à 600 mètres, on est à 40?

15

M. AREN NERCESSIAN :

Oui, je ne peux pas dire exactement à 100 mètres, ça pourrait donner combien, je dirais 50, 50 dB à peu près à 100 mètres.

20

LA PRÉSIDENTE :

OK.

M. AREN NERCESSIAN :

25

Rendu à 500 mètres, ça se propage, ça dépend, je ne veux pas trop aller dans le technique, je vais arrêter là, parce que je peux en dire beaucoup plus, mais...

LA PRÉSIDENTE :

30

OK, ça va. Bien, je vous remercie beaucoup.

M. AREN NERCESSIAN :

Je peux rajouter, en fait, une chose.

35

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

40

M. AREN NERCESSIAN :

La question précédente, le 35 dB de l'OMS, ça, c'est à l'intérieur.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. AREN NERCESSIAN :

10

Les limites qu'on modélise, c'est 40 dB à l'extérieur. Il y a une atténuation supplémentaire qui se fait de l'extérieur à l'intérieur qui permet de respecter le 35 dB pour le sommeil.

LA PRÉSIDENTE :

15

Merci pour la précision.

Alors, monsieur Prina, maintenant, pour ce que madame Morand a appelé les zones refuges, quelles sont les distances séparatrices entre les éoliennes de votre projet, est-ce que c'est variable?

20

M. ALBERTO PRINA :

C'est variable, il y a des variations. Il y a des distances différentes entre les différentes éoliennes. On peut montrer un tableau, vraiment, on peut prendre ça, et donner un peu un tableau avec les distances entre les différentes éoliennes pour donner des critères.

25

LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame Morand, pour cette partie-là, monsieur Prina va nous revenir demain avec un tableau qui va présenter les distances séparatrices.

30

M^{me} LOUISE MORAND :

Merci beaucoup.

35

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, bonne soirée.

40

M^{me} LOUISE MORAND :

Bonne soirée.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense qu'on va prendre un petit dix minutes de pause, puis on va revenir donc à 22 h pile avec monsieur Morin, qui est ici en salle.

10

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 21 h 51
REPRISE DE LA SÉANCE À 22 h 01

15 **LA PRÉSIDENTE :**

La commission va maintenant reprendre ses travaux.

20

Alors, avant d'inviter le prochain intervenant, je vous signale que nous allons poursuivre nos travaux demain après-midi à 13 h 30, et le registre est fermé.

Donc, monsieur Morin, si vous voulez vous joindre à nous.

25

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT
M. PATRICK MORIN

M. PATRICK MORIN :

30

Rebonsoir. Ma question est – puis en fait, je vais peut-être vous faire un deux pour un, puis je vais tout de suite glisser la deuxième partie de la question avec la première – c'est à propos des impacts cumulatifs.

Considérant que les oiseaux migrateurs puis les chauves-souris aussi qui sont migratrices...

35 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Morin, je vous interromps avant que vous entamiez votre question. J'ai encore oublié d'annoncer que le deuxième intervenant allait être au téléphone, alors maintenant, à vous la parole, je ne vous interromps plus.

40

M. PATRICK MORIN :

Pas de problème.

5 Donc, considérant que les oiseaux migrateurs puis les chauves-souris aussi qui sont migratrices peuvent couvrir de longues distances, madame Bourget tantôt en a parlé dans son exposé, puis aussi considérant qu'il y a déjà dix parcs éoliens au Bas-Saint-Laurent puis près de 500 éoliennes au total au Bas-Saint-Laurent, dans la région, la question est à savoir comment est-ce que le promoteur a
10 déterminé l'échelle spatiale et temporelle pour l'analyse des impacts cumulatifs? Puis le deuxième volet de la question, c'est est-ce que le ministère de l'Environnement juge cette échelle-là adéquate pour bien prendre mesure des impacts cumulatifs?

LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, monsieur Prina, la question est claire, c'est à vous.

M. ALBERTO PRINA :

20 Oui, je passe la question à madame Lamarche.

M^{me} ADELE LAMARCHE :

Oui, bonjour. Adele Lamarche.

25 Donc pour les impacts cumulatifs, notamment au niveau des parcs éoliens existants, initialement, on avait considéré un rayon de 20 kilomètres du centre de notre zone d'étude, qui incluait quatre parcs éoliens. Suite aux échanges avec le ministère dans la période de questions-réponses, on a élargi à un rayon de 20 kilomètres qui incluait six parcs éoliens existants, donc on a considéré les éoliennes de ces parcs existants là.

30 Donc, pour les effets cumulatifs, effectivement, au niveau de... là, je crois dénoter que votre question tourne un peu autour de la mortalité des oiseaux et des chiroptères, donc oui, ça a été analysé en fonction des éoliennes existantes et de l'ajout des éoliennes qui correspondrait à peu près à un ajout de 4.5 %, de mémoire.

35 Si vous voulez plus de précisions sur la nature de l'évaluation pour la faune, je pourrais passer la parole à mon collègue Mario St-Georges.

40

M. MARIO ST-GEORGES :

5 Oui. Bon, en fait, au niveau de si on regarde l'ajout de 21 éoliennes sur les six parcs éoliens dont on parle, qui totalisent 460 éoliennes, donc on ajoute 21 éoliennes sur 460, ça fait une augmentation d'à peu près 4.5 %.

10 Ensuite de ça, l'autre élément qu'il faut prendre en considération, c'est les taux de mortalité qu'on a observés sur le parc Saint-Damase 1, qui était déjà dans un environnement où il y a déjà beaucoup d'éoliennes. Ce qu'on constate, c'est que les taux de mortalité qui ont été observés – puis on en a parlé tantôt – sont relativement faibles, en tout cas, sous la moyenne au Québec ou du même ordre de grandeur tout au plus, autant pour les chauves-souris que pour les oiseaux.

15 L'autre élément qui s'ajoute, c'est que lors de nos inventaires, autant au niveau des oiseaux que des chiroptères, si j'y vais avec les chiroptères, j'y vais rapidement, il y a six espèces potentiellement qui peuvent se retrouver dans la région, on en a observé cinq, donc seule la chauve-souris nordique n'a pas été observée lors de nos inventaires.

20 Au niveau des oiseaux, on a fait des suivis d'oiseaux de proie, autant avec des belvédères qu'un suivi hélicopté. Lors de nos belvédères, on a observé entre 15 et 16 espèces d'oiseaux de proie, autant au printemps qu'à l'automne, ce qui est une diversité quand même non négligeable.

25 Et ensuite de ça, dans le cours de nos inventaires, autant en migration printanière qu'en période de reproduction, pour les passereaux notamment, puis les petits oiseaux, les oiseaux aquatiques, on avait 126 espèces d'oiseaux qu'on a répertoriées dans le cours de nos inventaires.

30 Alors, ce que ça nous suggère, c'est que malgré la présence de ce grand nombre d'éoliennes là dans le secteur, la diversité des oiseaux et la diversité des chiroptères s'est maintenue dans le secteur et on pense qu'une augmentation de 4 %, 4.5 % – en statistique, on dirait que ce n'est pas significatif, mais on ne parlera pas de statistique, là on va parler d'absolu – on croit que l'effet additionnel de ces éoliennes-là dans un endroit où il y a déjà beaucoup d'éoliennes depuis une trentaine d'années maintenant n'aura pas d'impact notable ou majeur – je retire le mot majeur, n'aura pas d'impact notable, si je peux dire, sur la diversité des oiseaux ou des populations régionales d'oiseaux et de chiroptères.

LA PRÉSIDENTE :

35 Merci, monsieur St-Georges.

40 Maintenant, je me tourne vers le représentant du ministère de l'Environnement. Je sais que les impacts cumulatifs, c'est toujours... c'est le volet de l'évaluation environnementale qui est peut-être un peu plus difficile, on est beaucoup dans la prospective, on fait des hypothèses, mais comment vous

évaluez le travail que le promoteur a fait, est-ce que la zone qu'il a délimitée pour l'évaluer, pour vous, c'est satisfaisant, comment vos experts ont réagi par rapport à l'information que le promoteur a fournie?

M. ALEXANDRE BORDUAS :

Alexandre Borduas pour le ministère de l'Environnement.

Pour tout ce qui est impacts cumulatifs, je vais passer la question à mon collègue Bruno Dupré.

M. BRUNO DUPRÉ :

Oui, bonjour. Bruno Dupré, ministère de l'Environnement.

Bien, dans le fond, dans tout projet qui est déposé au ministère de l'Environnement, il y a une directive qui est émise, puis dans la directive, on précise les éléments qui doivent être évalués au niveau des effets cumulatifs, donc c'est un peu à l'initiateur de déterminer sur quelles composantes l'évaluation des impacts cumulatifs va être portée.

Dans le cas présent, bien, par exemple, les milieux humides et hydriques, la faune aviaire, les chiroptères, les fonds terrestres, c'est tous des éléments – puis j'en nomme quelques-uns, là – c'est tous des éléments qui ont été évalués comme ayant des effets potentiellement cumulatifs causés par le projet. Puis c'est à l'initiateur de déterminer, dans le fond, l'échelle spatiale puis l'échelle temporelle sur laquelle vont porter les effets cumulatifs.

Après ça, nous, comme l'initiateur l'a mentionné, on questionne ces éléments-là en cours de recevabilité puis en cours d'acceptabilité aussi pour déterminer si l'échelle qui a été déterminée est appropriée pour le projet, parce que ce ne seront pas toutes les composantes qui vont avoir les mêmes échelles. Par exemple, certaines composantes, comme si je prends les aspects visuels, vont avoir une échelle beaucoup plus locale que des échelles régionales ou même planétaires comme les GES, par exemple.

Maintenant, comment on analyse, comment on évalue ça en cours d'analyse, de la phase d'analyse qui va débiter, finalement, bien, il y a des éléments qui sont déjà pris en compte au sens plus large, comme par exemple, au niveau des milieux humides et hydriques, c'est tout le cadre réglementaire qui est monté autour de l'approche minimisée, éviter, minimiser, et puis qui fait que dans le fond, la rareté des milieux humides dans un contexte régional est prise en compte à ce niveau-là, tous ces éléments-là sont pris en compte.

Au niveau sonore, par exemple, dans le fond, ce qui était demandé, c'est la prise en compte du parc éolien existant et de Saint-Damase 1 au niveau de l'évaluation des impacts sonores.

Au niveau des espèces à statut, par exemple, bien, la rareté de ces... la précarité de ces espèces-là est prise en compte de manière générale pour élaborer des méthodes, des mesures d'atténuation et de protection qui vont être beaucoup plus exigeantes pour ces espèces-là, notamment.

5 Ça fait que c'est plusieurs moyens que les impacts cumulatifs sont pris en compte dans l'analyse, mais aussi en amont pour justement viser à réduire ces effets-là.

LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, monsieur Dupré.

Alors, monsieur Morin, est-ce que vous avez une autre question ou c'était un deux dans un?

M. PATRICK MORIN :

15 C'était un deux pour un.

LA PRÉSIDENTE :

20 C'était un deux pour un, d'accord.

Donc, on va maintenant passer à monsieur Alexandre Richard, qui est au téléphone.

CITOYEN

25 **M. ALEXANDRE RICHARD**

M. ALEXANDRE RICHARD :

30 Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend très bien.

35 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Excellent, donc je vais y aller avec ma question.

40 Ça concerne encore les impacts cumulatifs. J'aimerais ça savoir si c'est possible de déposer, en fait, le projet, je crois que dans l'étude d'impact, c'est inscrit la superficie qui doit être appropriée par le

projet, est-ce que c'est possible, pour considérer les impacts cumulatifs de l'ensemble des parcs éoliens, est-ce que ce serait possible de déposer, pour appuyer nos mémoires, le cumul des superficies appropriées par l'ensemble des parcs éoliens qu'il y a au Québec auxquels ce projet-ci va s'ajouter? Pour avoir une idée de l'impact humaine de ce secteur d'activités, si c'est possible de le déposer, là, je ne sais pas s'il y a des cartes qui sont déjà disponibles ou d'autres informations quelconques, là. C'est ma première question.

LE COMMISSAIRE :

La question pourrait être réadressée peut-être à Hydro-Québec, est-ce que monsieur Rousseau, vous seriez en mesure de répondre?

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

Possiblement, je vais faire de mon mieux, alors rebonsoir.

Écoutez, au Québec, jusqu'en... en fait, à ce jour, il y a près de 4 000 mégawatts d'éoliens, donc répartis en plusieurs parcs éoliens, donc 4 000 mégawatts de puissance installée au Québec en éolien.

Dans le cadre du plan d'action, il y a une volonté, du plan d'action donc d'Hydro-Québec 2035 qui a été déposé à l'automne 2023, en novembre 2023, il y a une volonté de produire dorénavant jusqu'à 10 000 mégawatts d'éolien en termes de puissance installée.

Alors, je ne sais pas si ça répond à la question, mais c'est par rapport à l'ensemble, c'est sur l'ensemble du territoire. Évidemment, c'est vrai que le Bas-Saint-Laurent, en fait, l'éolien s'est beaucoup développé dans le Bas-Saint-Laurent, il y a des bons rugiments de vent là-bas, et la région donc s'est mobilisée depuis ces 20 dernières années beaucoup pour développer l'éolien dans cette région.

Maintenant, la continuation du développement, donc de la filière éolienne va se faire à différents endroits au Québec dorénavant.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

Est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, vous auriez un inventaire de la situation actuelle à tout le moins?

M. ALEXANDRE BORDUAS :

Alexandre Borduas du ministère de l'Environnement.

5 Actuellement, je ne peux pas vous répondre à cette question-là, on n'a pas ce genre d'inventaire là, puis dans le cadre de l'analyse de ce projet-là, on n'aura pas non plus les résultats demandés par rapport à l'impact cumulatif de tous les parcs dans le Bas-Saint-Laurent puisqu'on se concentre sur le parc qui nous est déposé dans notre analyse.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Je pense que la question est néanmoins très pertinente. Je reviens à monsieur Rousseau, est-ce que selon vous, il vous serait possible de nous revenir avec peut-être une projection compte tenu du plan d'Hydro-Québec sur l'horizon 2035, par exemple?

15

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

20 Oui, absolument. Mais je peux peut-être ajouter, dans la stratégie de développement éolien, donc Hydro-Québec jouera un rôle plus prépondérant dans le développement éolien, c'est-à-dire qu'Hydro-Québec, dans le développement de zones structurantes, c'est les termes qu'on utilise, jouera un rôle de maître d'oeuvre, notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale des projets, et aussi au niveau d'assurer la sécurité de l'approvisionnement.

25 Maintenant, dans les grandes zones de développement, il y en a trois à ce jour qui ont été annoncées. Il y en a une dans le secteur du Lac-Saint-Jean, je dirais à l'ouest du Lac-Saint-Jean, donc la zone Chamouchouane. Il y en a une autre à cheval un peu entre le secteur du Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, donc à l'est du Saguenay, la zone Nutinamu-Chauvin. Et il y a une grande zone structurante de développement également qui est la zone Wocawson, si je le prononce bien, donc dans le secteur du Bas-Saint-Laurent.

30

Donc, il y en aura d'autres, parce que les besoins en énergie sont grands et qu'on doit y répondre. Donc, on se rappelle, les besoins sont grands pour la décarbonation du Québec, pour l'économie du Québec, pour la transition énergétique, et aussi une partie pour créer de la richesse au Québec.

35 Mais voilà, donc à ce jour, il y a trois grandes zones de développement structurantes d'identifiées pour le développement éolien au Québec dans le cadre de la stratégie.

LA PRÉSIDENTE :

40 D'accord. Mais je pense que la question de monsieur Richard, c'était plutôt par rapport aux parcs

existants et non pas ce qui s'en vient, et ce qu'il veut savoir, c'est est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui est capable de lui fournir la superficie actuelle qui est totalisée par l'ensemble des parcs éoliens en opération actuellement sur le territoire québécois?

5 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

OK. Écoutez, je vais m'informer et je vais tenter de vous revenir avec la réponse. Donc, la superficie totale des parcs éoliens au Québec.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, des parcs éoliens qui sont actuellement en opération.

15 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

En opération au Québec ou...

LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, au Québec.

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

... seulement dans le Bas-Saint-Laurent? Oui, OK.

25 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Richard a parlé au Québec.

30 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Très bien, alors je n'ai pas la réponse et on va vous revenir.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

M. MICHAEL ESTEVAN :

40 Est-ce que je peux me permettre un supplément d'informations?

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Richard, oui, allez-y.

5 **M. MICHAEL ESTEVAN :**

C'est Michael Estevan, Hydro-Québec.

LE COMMISSAIRE :

10

Pardon, d'accord, allez-y.

M. MICHAEL ESTEVAN :

15

Juste pour le bénéfice de monsieur Richard, là, c'est sûr que ça ne répond pas à la question sur la superficie, avec mon collègue Jean-Philippe, on va essayer de répondre spécifiquement à cette question-là.

20

Mais il existe sur le site d'Hydro-Québec, hydroquebec.com/achats-électricité-québec, dans la section des contrats en vigueur, on voit une map de la province, avec les projets qui sont actuellement en exploitation et en développement, les projets qui sont sous contrat avec Hydro-Québec dans ses activités de distribution, donc ça donne quand même une image assez intéressante sur où est-ce que se fait le développement des parcs.

25

Je peux peut-être vous le projeter à l'écran, si vous voulez voir un peu ce que ça donne, là.

LA PRÉSIDENTE :

30

Oui, allez-y.

M. MICHAEL ESTEVAN :

35

Dans le fond, il y a déjà de l'information qui est publique, là, sur le site ici « achats électricité pour le marché québécois », c'est un site, n'importe qui peut y aller, ce n'est pas un site interne Hydro-Québec, c'est un site public.

40

Donc, dans la section ici « contrats en vigueur », il y a la possibilité de voir tous les parcs éoliens, centrales hydroélectriques ou de cogénération qui sont sous contrat avec ce qu'on appelle un distributeur.

5 Donc, si on coche juste les parcs éoliens ici, sur la carte, on peut voir – je ne sais pas si je peux l'agrandir, oui – donc, on peut voir où est-ce que les parcs... En grisés, ce sont les parcs qui sont présentement projetés, donc sous contrat, mais pas encore en opération. En orangé, on voit les parcs qui sont en opération. Donc, ça donne une idée d'où sont situés les parcs actuellement sous contrat avec nous.

LE COMMISSAIRE :

10 Est-ce qu'on a l'information, si on clique sur chacun des parcs, par exemple, est-ce que les superficies sont indiquées, est-ce qu'il y a...

M. MICHAEL ESTEVAN :

15 Il y a... en fait, oui, on peut tout à fait avoir accès à l'information des superficies par parc, on n'a pas l'information agrégée nécessairement, mais on l'a par parc, mais pour ça, il faut rentrer dans le contrat et aller à l'annexe 1 du contrat, où c'est tous les détails techniques du projet qui y sont regroupés, et là-dedans, il y a la superficie du projet.

LE COMMISSAIRE :

20 S'il vous était possible de nous faire justement un résumé des superficies, donc de ce qu'on voit à l'écran actuellement, on l'apprécierait.

M. MICHAEL ESTEVAN :

25 Oui, on va essayer de voir si on a l'information agrégée, on va vous revenir avec ça.

LE COMMISSAIRE :

30 Monsieur Richard, est-ce que vous avez une autre question?

M. ALEXANDRE RICHARD :

35 Oui. Ma seconde et dernière question pour ce soir, c'est dans la même veine un peu.

40 On s'attend peut-être à recevoir des superficies par rapport aux projets qui sont implantés. L'objectif, je me pose des questions par rapport vraiment à la matérialité puis l'impact sur le territoire par rapport aux éoliennes qui sont existantes pour faire un état des lieux.

5 Donc, en gros, ma deuxième question, c'est par rapport à au niveau de tout ce qui est existant, tous ces parcs-là qui sont répertoriés un peu partout sur le territoire du Québec, est-ce qu'Hydro-Québec pourrait déposer, ou les... l'entité qui a les données, là, est-ce que ça serait possible de déposer, en fait, les impacts. Il a certains parcs qui sont plus vieux, d'autres qui sont plus récents, mais de déposer un peu qu'est-ce que ça prend pour faire l'entretien puis assurer la vitalité d'un parc sur toute sa durée de vie ou en tout cas, sur une partie de sa durée de vie jusqu'à aujourd'hui.

10 Est-ce que ça serait possible de déposer la quantité d'énergie nécessaire puis les matériaux nécessaires, par exemple, pour l'entretien, je ne sais pas, les quantités d'huile et le nombre de kilométrages parcourus, tout ça pour l'entretien, pour avoir une idée un peu de l'existant pour savoir où on s'en va pour évaluer les impacts cumulatifs? C'est ma deuxième question.

LE COMMISSAIRE :

15 Monsieur Stéphane ou monsieur Rousseau, êtes-vous en mesure de donner des informations?

M. MICHAEL ESTEVAN :

20 Ce n'est pas de l'information que nous, on possède chez Hydro-Québec, l'opération d'un parc repose entièrement sur la responsabilité du promoteur.

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

25 De l'exploitant.

M. MICHAEL ESTEVAN :

30 Exact.

LE COMMISSAIRE :

35 Est-ce que l'information serait disponible pour Saint-Damase 1, pour le parc existant? Question pour l'initiateur, monsieur Prina

M. ALBERTO PRINA :

40 Pour Saint-Damase 1, on a sûrement des informations.

 Juste pour être clair, juste pour résumer, si vous pouvez nous aider, l'information requise, ça serait quoi exactement?

LE COMMISSAIRE :

5 Ma compréhension – monsieur Richard, vous me corrigerez – c'est qu'il s'agit de bien comprendre les intrants nécessaires à l'exploitation sur la durée de vie, par exemple, ou sur une base annuelle en matière de produits consommés, kilométrage parcouru pour l'exploitation et l'entretien du parc.

M. ALBERTO PRINA :

10 Je pense que nous, de notre côté, sans trop de difficulté, on pourrait créer quelque chose, prendre la question, créer quelque chose qui montre un peu qu'est-ce que ça veut dire l'entretien, je dirais, ordinaire du parc.

15 Après, personnellement, j'évitais d'aller dans l'extraordinaire, parce que ça, c'est vraiment cas par cas, technologie par technologie.

20 Aussi, juste en parlant de choses comme l'huile, ça dépend vraiment de la technologie des turbines, il y a des turbines qui marchent avec un réducteur de vitesse à base d'huile, il y en a d'autres comme Saint-Damase 1 où la quantité d'huile, c'est vraiment minime.

Ça fait que je peux donner... on peut chercher de créer des données pour Saint-Damase 1, si ça sert, mais après, je ne peux pas trop nous prononcer pour ce qui se passe, je dirais, dans la totalité des parcs au Québec ou quelque chose comme ça.

LE COMMISSAIRE :

25 Bien, à tout le moins pour Saint-Damase 1, ça serait de l'information qui nous serait utile, si vous pouviez nous la faire parvenir, on l'apprécierait.

M. ALBERTO PRINA :

30 OK.

LE COMMISSAIRE :

35 Merci, monsieur Richard.

40 Il est déjà 22 h 23. Demain, on va revenir plus en détail sur la question des retombées économiques, mais ce soir, on aimerait profiter de la présence des représentantes des municipalités de Saint-Damase et Saint-Noël pour peut-être mieux comprendre les impacts financiers pour les

municipalités reliés justement, en fait, à l'implantation des éoliennes.

Peut-être, je vous soumets trois questions, peut-être que vous pourriez y répondre à tour de rôle, en commençant peut-être par madame Caron de Saint-Damase.

5

Les revenus qui vont être produits, est-ce que leur utilité, leur usage est déjà connu?

Comment les projets municipaux vont être priorisés, ceux qui sont évidemment en lien avec ces revenus supplémentaires là?

10

Également, est-ce que la population est consultée d'une façon ou d'une autre pour l'utilisation, encore une fois, de ces revenus-là?

Donc, madame Caron de Saint-Damase.

15

M^{me} VANESSA CARON :

Vanessa Caron, Saint-Damase, à la municipalité.

20

Bien, en fait, il n'y a pas nécessairement de... étant donné qu'on ne connaît pas encore les revenus que ça va donner pour le parc éolien 2, il n'y a pas de prévisions de projet pour l'instant. Tout ce qui est prévu, finalement, c'est d'injecter un certain montant dans un budget de fonctionnement, et une partie aussi en réserve financière déjà pour que ce soit de l'entretien de chemins ou autres projets d'investissements un peu plus majeurs, finalement.

25

Pouvez-vous me répéter les autres questions?

LE COMMISSAIRE :

30

Bien, en fait, s'il y a une utilisation qui était déjà prévue, et je comprends que ce n'est pas parfaitement clair.

M^{me} VANESSA CARON :

35

C'est ça, non, ce n'est pas prévu, exactement.

LE COMMISSAIRE :

40

Donc, comment les priorités seraient établies, et est-ce que la population va être consultée?

M^{me} VANESSA CARON :

5 C'est sûr qu'il y a une consultation qui vient avec ça automatiquement, de toute façon, dans la fonte du budget à chaque année, annuellement, donc automatiquement, il vient avec une consultation étant donné que tout passe par des règlements aussi et résolutions. Donc, la voix des citoyens peut être entendue en leur présence aux séances de conseil, finalement.

LE COMMISSAIRE :

10 D'accord, merci.

Madame Caron de Saint-Noël.

M^{me} MANON CARON :

15 Oui, c'est ça, Manon Caron, directrice générale Saint-Noël.

20 Ma réponse se ressemble un peu, mais nous, on avait plus une idée des revenus de plus ou moins 155 000 annuellement, ce qui est une source de revenus assez importante pour une petite municipalité de 375 habitants comme nous.

25 Déjà, avec les revenus éoliens provenant de la MRC de la Matapédia, donc à partir de la régie de l'Alliance de l'Est, ça nous permet d'injecter des montants dans divers projets. On a amélioré nos parcs municipaux, parce qu'on essaie de valoriser tout ce qui peut attirer des nouvelles familles.

30 Et avec de l'argent supplémentaire qui pourrait se concrétiser avec des fonds, bien, c'est ça, on va continuer à notre offre de loisir et communautaire envers les citoyens. Il va y avoir une réserve pour des projets futurs d'infrastructures, soit de routes, de bâtiments ou d'équipements véhicules.

35 Et ça va nous permettre aussi, vous savez, les municipalités, quand on demande des subventions, on n'est pas subventionné à 100 %, il y a tout le temps une mise de fonds demandée, bien, ça nous permettrait de mettre une mise de fonds puis de moins impacter le compte de taxes des citoyens.

LE COMMISSAIRE :

40 Pouvez-vous nous parler des priorités que vous avez établies, s'il y en a parmi ce que vous avez mentionné?

M^{me} MANON CARON :

5 Bien, c'est pas mal ce que j'ai dit. Il y a peut-être un 25 % qui pourrait aller dans le loisir, communautaire pour valoriser ce qu'on a déjà, on en a déjà pas mal, mais on veut en rajouter.

Puis on aurait un montant réservé, peut-être de 50 %, pour des projets futurs de routes. On a toujours des travaux de routes à effectuer, on a de l'équipement de neige à améliorer.

10 Puis le 25 % qu'il reste, bien, on se le réserverait pour les mises de fonds dans des projets qui demandent des subventions.

LE COMMISSAIRE :

15 Très bien, merci beaucoup.

On va définitivement revenir sur la question des retombées économiques et financières demain, on va avoir des questions, entre autres pour l'Alliance et pour l'initiateur.

20 On veut profiter de votre présence, parce que je comprends que vous ne serez pas ici demain après-midi, peut-être une autre question concernant l'accueil des travailleurs temporaires. On parle de peut-être 150 travailleurs, quelle est la capacité d'accueil locale, si vous êtes en mesure d'y répondre?

M^{me} MANON CARON :

25 Bien, à Saint-Noël, pour l'hébergement, c'est... on n'en a pas beaucoup, là. On a quelques personnes qui louent des chambres, mais sinon, on n'a pas de motel, on n'a pas de camping, on n'a pas de... pour l'hébergement temporaire, là, on n'en a pas beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

30 Du côté de Saint-Damase?

M^{me} VANESSA CARON :

35 Bien, de notre côté, on a déjà le vécu de Saint-Damase 1, donc je pense que c'est la communauté beaucoup qui s'est mobilisée pour offrir des chambres aux travailleurs temporaires.

40 Tout le monde, en tout cas, à mon souvenir, je pense, ont trouvé chaussure à leur pied, ils ont trouvé une résidence pour le temps des travaux.

C'est la même chose, je dirais, un peu avec le nouveau projet, on a déjà des personnes qui se sont manifestées pour accueillir des travailleurs temporaires, donc je crois que ça ne sera pas tant une problématique à ce niveau-là.

5 On a aussi, nous, l'avantage d'avoir le camping qui est tout près, donc habituellement, il y a quand même une belle concertation pour l'hébergement à ce niveau-là.

Voilà, c'est ce que je pourrais répondre de mieux, à ma connaissance.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, merci.

15 Je retourne vers l'initiateur, quelle est votre compréhension de la situation, est-ce que c'est un problème que vous allez tout simplement transmettre aux fournisseurs, c'est-à-dire aux entrepreneurs, ou si vous avez l'intention de vous impliquer pour trouver des solutions pour ce qui est de l'accueil des travailleurs?

20 **M. ALBERTO PRINA :**

Je peux, en fait, passer la question à quelqu'un qui a vécu la construction de Saint-Damase 1, Simon Bélanger ici derrière.

25 **M. SIMON BÉLANGER :**

Absolument, Simon Bélanger.

30 Donc, moi, ici, j'étais présent pendant la construction, donc c'est sûr que lorsque la construction, toutes les unions ont favorisé les travailleurs locaux en premier lieu, donc ce n'est pas la totalité des travailleurs qui doit se trouver un hébergement, il y en a peut-être la moitié qui sont des habitants de la région, qui vont juste se déplacer avec leur véhicule le matin pour venir au travail.

35 Ensuite, il va y avoir... ceux qui viennent de l'extérieur vont pouvoir se loger, bien, ça va être un peu à leur choix; il y en a qui se trouvent un logement très proche, il y en a qui vont un petit peu plus loin, mais dans la région de la Matanie, de la Matapédia, la Mitis, dans la grande région, on trouve sans problème à loger toutes ces personnes-là.

40 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci beaucoup.

Peut-être une dernière question. – Oui, allez-y.

M. ALBERTO PRINA :

5 Je peux faire un ajout. En fait, pour tout ce qui est le défi de trouver l'hébergement, on va aussi mettre en place avec la MRC, avec l'Alliance, un comité pour chercher; 1, trouver l'hébergement, soutenir les travailleurs, et aussi maximiser les retombées locales, ça fait que ça sera quelque chose qu'on fera en concerté avec eux.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

15 Sur un tout autre sujet, question pour la MRC et pour le ministère. En lien avec les territoires protégés, on sait que le ministère va procéder à un appel de projets pour recueillir des propositions de projets pour des nouvelles aires protégées; est-ce que dans la MRC de la Matapédia, il y a des espaces qui sont susceptibles d'être désignés?

20 Peut-être commencer par monsieur Desjardins de la MRC.

M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :

Frédéric Desjardins, MRC de la Matapédia.

25 Écoutez, de mémoire, il n'y avait pas eu de projet d'aire protégée qui avait été déposé récemment, mais je vais quand même prendre le temps de vérifier et vous revenir demain. Mais de mémoire, il n'y en avait pas dans ce secteur-là.

30 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

Du côté du ministère, est-ce qu'il y a des échos ou des intentions?

35 **M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement.

40 On n'a pas la réponse ce soir, mais on va vérifier, puis on va vous revenir demain.

LE COMMISSAIRE :

Très bien. Merci beaucoup.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est ce qui clôt notre soirée qui a été longue et fructueuse. Merci beaucoup tout le monde, et on se revoit demain à 13 h 30.

10 Merci encore, bon retour chez vous.

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h 32
SÉANCE AJOURNÉE AU 24 AVRIL À 13 h 30**

15

Je, soussignée, TAMARA PROVOST, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion et captée au moyen de la sténotypie.

20

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,



25

Tamara Provost, s.o.

30

35

40